

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - CA - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21280209400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : 23000 - COMMUNE DE LEVES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

II – PRESENTATION GENERALE				II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	A	4 806 673,27	G	6 056 209,42
	B	2 655 968,67	H	3 011 465,32

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+		+	
	C	0,00	I	127 977,17
	D	0,00	J	480 102,62

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	7 462 641,94	= G + H + I + J	9 675 754,53
--	-----------------	--------------	-----------------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	0,00	K	0,00
	F	875 583,09	L	523 791,00
	= E + F		= K + L	

RESULTAT CUMULE	= A + C + E		= G + I + K	
	= B + D + F		= H + J + L	
	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 523 791,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	523 791,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	3 207,00	3 207,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	474 093,36	0,00	474 093,36
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		1 540,23	1 540,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	14 126,96	0,00	14 126,96
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 623 006,55	12 966,00	1 635 972,55
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	37 028,57	0,00	37 028,57
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	490 000,00	0,00	490 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 638 255,44	17 713,23	2 655 968,67

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 067 914,18		1 067 914,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 093 098,15		3 093 098,15
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	283 306,63	0,00	283 306,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	153 285,49	0,00	153 285,49
67	Charges spécifiques (9)	807,32	2 810,23	3 617,55
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	205 451,27	205 451,27
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 598 411,77	208 261,50	4 806 673,27

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
---	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	424 652,92	0,00	424 652,92
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	978 285,58	0,00	978 285,58
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		886,00	886,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	12 966,00	12 966,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	487,00	1 924,23	2 411,23
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	168 176,00	0,00	168 176,00
28	Amortissement des immobilisations		205 451,27	205 451,27
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 571 601,50	221 227,50	1 792 829,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	1 218 636,32
--	--------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	480 102,62
---	------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	98 564,95		98 564,95
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	686 369,55		686 369,55
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	334 166,65		334 166,65
731	Fiscalité locale	3 212 465,25		3 212 465,25
74	Dotations et participations (8)	1 561 606,44		1 561 606,44
75	Autres produits de gestion courante(8)	145 004,33	0,00	0,00
76	Produits financiers	8,10	0,00	8,10
77	Produits spécifiques (8)	13 276,92	4 747,23	18 024,15
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 051 462,19	4 747,23	6 056 209,42

Pour information R002 Résultat positif reporté	127 977,17
--	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 067 914,18	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	686 369,55
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	3 093 098,15	73 Impôts et taxes (sauf 731)	334 166,65
		731 Fiscalité locale	3 212 465,25
		74 Dotations et participations (1)	1 561 606,44
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	283 306,63	75 Autres produits de gestion courante (1)	145 004,33
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	98 564,95
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	4 444 318,96	Total recettes de gestion des services	6 038 177,17
66 Charges financières	153 285,49	76 Produits financiers	8,10
67 Charges spécifiques (1)	807,32	77 Produits spécifiques (1)	13 276,92
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 4 598 411,77	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 6 051 462,19

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	208 261,50	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	4 747,23
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 208 261,50	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 4 747,23

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 4 806 673,27	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 6 056 209,42
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 127 977,17

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 4 806 673,27	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 6 184 186,59
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	1 377 513,32
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		978 285,58
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	14 126,96	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 623 006,55	487,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	37 028,57	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 674 162,08	978 772,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	424 652,92
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	474 093,36	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	490 000,00	168 176,00
Total des réalisations financières		964 093,36	592 828,92
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 638 255,44	II 1 571 601,50
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	4 747,23	208 261,50
041	Opérations patrimoniales (8)	12 966,00	12 966,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 17 713,23	IV 221 227,50

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 655 968,67	II + IV	1 792 829,00
--------------	----------------	---------------------	----------------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	480 102,62
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 218 636,32

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 655 968,67	II + IV + VI + VII	3 491 567,94
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		835 599,27		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES			A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	4 867 310,50	2 655 968,67	875 583,09	1 335 758,74	0,00	2 655 968,67
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	94 181,74	14 126,96	7 335,60	72 719,18	0,00	14 126,96
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 755 628,76	1 623 006,55	888 247,49	1 264 374,72	0,00	1 623 006,55
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	37 029,00	37 028,57	0,00	0,43	0,00	37 028,57
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 886 839,50	1 674 162,08	875 583,09	1 337 094,33	0,00	1 674 162,08
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	474 298,00	474 093,36	0,00	204,64		474 093,36
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	490 000,00	490 000,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
Total des dépenses financières	964 298,00	964 093,36	0,00	204,64	0,00	964 093,36
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 851 137,50	2 638 255,44	875 583,09	1 337 298,97	0,00	2 638 255,44
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 207,00	4 747,23		-1 540,23		4 747,23
041 Opérations patrimoniales (6)	12 966,00	12 966,00		0,00		12 966,00
Total des dépenses d'ordre	16 173,00	17 713,23		-1 540,23		17 713,23
Pour information : D001 Solde d'exécution négligé reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	4 867 310,50	2 655 968,67	875 583,09	1 335 758,74	0,00	2 655 968,67

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		4 387 207,88	3 011 465,32	523 791,00	851 951,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 497 527,02	978 285,58	523 791,00	-4 549,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	484,00	487,00	0,00	-3,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 498 011,02	978 772,58	523 791,00	-4 552,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 625 603,59	1 643 289,24	0,00	-17 685,65
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	168 176,00	168 176,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières		1 793 779,59	1 811 465,24	0,00	-17 685,65
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 291 790,61	2 790 237,82	523 791,00	-22 238,21
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	877 000,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	205 451,27	208 261,50		-2 810,23
041	Opérations patrimoniales (8)	12 966,00	12 966,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 095 417,27	221 227,50		874 189,77
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		480 102,62			
Total des recettes d'investissement cumulées		4 867 310,50	3 491 567,94	523 791,00	851 951,56

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RE 042).
(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre *(DI 040 = RF 042)*.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre *(DI 041 = RI 041)*.

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	5 925 007,00	5 869 068,67	187 140,75	0,00	-131 202,42
013	Atténuations de charges (3)					
016	APA	90 000,00	98 564,95	0,00	0,00	-8 564,95
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	640 000,00	685 272,55	1 097,00	0,00	-46 369,55
73	Impôts et taxes (sauf 731)	334 185,00	334 166,65	0,00	0,00	18,35
731	Fiscalité locale	3 190 815,00	3 212 465,25	0,00	0,00	-21 650,25
74	Dotations et participations (3)	1 521 000,00	1 375 562,69	186 043,75	0,00	-40 606,44
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000,00	145 004,33	0,00	0,00	-140 004,33
Total des recettes de gestion des services		5 781 000,00	5 851 036,42	187 140,75	0,00	-257 177,17
76	Produits financiers	0,00	8,10	0,00	0,00	-8,10
77	Produits spécifiques (3)	140 800,00	13 276,92	0,00	0,00	127 523,08
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		140 800,00	13 285,02	0,00	0,00	127 514,98
Total des recettes réelles		5 921 800,00	5 864 321,44	187 140,75	0,00	-129 662,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 207,00	4 747,23			-1 540,23
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		3 207,00	4 747,23			-1 540,23

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	127 977,17		
--	------------	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	6 052 984,17	5 997 045,84	187 140,75	0,00	-131 202,42
---	--------------	--------------	------------	------	-------------

(1) Recettes justifiées non tirées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	6 052 984,17	4 747 906,85	58 766,42	0,00	1 246 310,90	0,00	4 806 673,27
011	Charges à caractère général (3)	1 223 500,00	1 034 925,59	32 988,59	0,00	155 585,82	0,00	1 067 914,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 137 898,60	3 093 098,15	0,00	0,00	44 800,45		3 093 098,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	311 740,00	283 306,63	0,00	0,00	28 433,37	0,00	283 306,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 673 138,60	4 411 330,37	32 988,59	0,00	228 819,64	0,00	4 444 318,96
66	Charges financières	175 893,83	127 507,66	25 777,83	0,00	22 608,34		153 285,49
67	Charges spécifiques (3)	121 500,47	807,32	0,00	0,00	120 693,15		807,32
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	297 394,30	128 314,98	25 777,83	0,00	143 301,49		154 092,81
	Total des dépenses réelles	4 970 532,90	4 539 645,35	58 766,42	0,00	372 121,13	0,00	4 598 411,77
023	Virement à la section d'investissement	877 000,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	205 451,27	208 261,50			-2 810,23		208 261,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 082 451,27	208 261,50			874 189,77		208 261,50

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	6 052 984,17	4 747 906,85	58 766,42	0,00	1 246 310,90	0,00		4 806 673,27
--	--------------	--------------	-----------	------	--------------	------	--	--------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	957,27	957,27		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	516,13	516,13		0,00
281351	Bâtiments publics	111,81	111,81		0,00
28138	Autres constructions	166,62	166,62		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 115,98	1 115,98		0,00
2815731	Matériel roulant	4 027,65	4 026,99		0,66
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 519,00	3 844,44		-325,44
28158	Autres inst. matériel, outill. techniques	5 796,58	5 796,58		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	425,00	424,40		0,60
281828	Autres matériels de transport	50 633,10	50 633,10		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	52 938,00	52 953,76		-15,76
281838	Matériel informatique	3 422,70	4 058,70		-636,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	519,00	0,00		519,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 486,54	672,85		2 813,69
28185	Matériel de téléphonie	0,00	249,93		-249,93
28186	Cheptel	125,62	125,62		0,00
28188	Autres immo. corporelles	53 382,05	54 659,38		-1 277,33
041	Opérations patrimoniales (10)	12 966,00	12 966,00		0,00
2031	Frais d'études	12 966,00	12 966,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 095 417,27	221 227,50		874 189,77

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Seuf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

V – ARRETE ET SIGNATURES**V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 10/06/2024

Présenté par Le MAIRE (1),

A Lèves, le 17/06/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A Lèves, le 17/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

M. BONNEFOND Jean-Marie	
M. COSGROVE Maximilien	- Pour
M. DESGROUAS Daniel	
M. GILLETTA Antonin	Pour
M. GILLOT Stéphane	
M. HOUVET Joël	
M. HUBERT Yoan	Pour
M. LE CALVE Patrick	
M. LECOINTRE Lionel	
M. LOIRE Hervé	
M. MARTIAL Rémi	Retrait
M. PICHEREAU Olivier	
M. GOISQUE Denis	
Mme AUGÉ-DERUSSIT Ghislaine	
Mme CHAMOISEAU Marielle	
Mme DAVID Marie-Pierre	
Mme DEGUINE Muriel	
Mme DREANO Isabelle	
Mme FERREIRA Marie-Hélène	
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme GUILLET Marie-José	Buvail
Mme IZEL Michelle	Del
Mme LABAN Muriel	Buvail
Mme LEGRAND Marie-Pierre	Buvail
Mme LELOUTRE Sandrine	Buvail
Mme MOREAU Brigitte	Moreau
Mme MOULARD Joanne	Buvail
Mme PALLUEL Bénédicte	Palluel
Mme ROUBAUD Emilie	Roubaud

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le
A Leves, le 13/06/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Le Maire,

Rémi MARTIAL

LEVES - 23002 - ESPACE SOUTINE - CA - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 23000 - COMMUNE DE LEVES

Numéro SIRET : 21280209400095

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : 23002 - ESPACE SOUTINE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	1 246,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 1 246,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	1 246,00
--------------	----------------	-------------	----------------	-----------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 246,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	2 492,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		2 492,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
--	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	56 955,47		56 955,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 336,18		9 336,18
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 246,00	1 246,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		66 291,65	1 246,00	67 537,65

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	16 051,71
---	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 246,00	1 246,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 246,00	1 246,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 246,00
---	----------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 570,90		6 570,90
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	92 519,11	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		99 090,01	0,00	99 090,01

Pour information R002 Résultat positif reporté	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES			A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 492,00	0,00	0,00	2 492,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 492,00	0,00	0,00	2 492,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 492,00	0,00	0,00	2 492,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 492,00	0,00	0,00	2 492,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour Information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 492,00	0,00	0,00	2 492,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 246,00	1 246,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 246,00	1 246,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		1 246,00	1 246,00		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		1 246,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		2 492,00	2 492,00	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		102 760,00	95 230,86	3 859,15	0,00	3 669,99
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	14 000,00	5 157,57	1 413,33	0,00	7 429,10
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	88 760,00	90 073,29	2 445,82	0,00	-3 759,11
Total des recettes de gestion des services		102 760,00	95 230,86	3 859,15	0,00	3 669,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., prov. dépréciations, (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		102 760,00	95 230,86	3 859,15	0,00	3 669,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00			
--	------	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	102 760,00	95 230,86	3 859,15	0,00	3 669,99
---	------------	-----------	----------	------	----------

(1) Recettes justifiées non tirées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE				B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		86 708,29	64 517,65	3 020,00	0,00	19 170,64	0,00	67 537,65
011	Charges à caractère général (3)	76 112,29	53 935,47	3 020,00	0,00	19 156,82	0,00	56 955,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 350,00	9 336,18	0,00	0,00	13,82		9 336,18
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		85 462,29	63 271,65	3 020,00	0,00	19 170,64	0,00	66 291,65
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles		85 462,29	63 271,65	3 020,00	0,00	19 170,64	0,00	66 291,65
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 246,00	1 246,00			0,00		1 246,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		1 246,00	1 246,00			0,00		1 246,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	16 051,71							
--	-----------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	102 760,00	80 569,36	3 020,00	0,00	0,00	19 170,64	0,00	67 537,65
--	------------	-----------	----------	------	------	-----------	------	-----------

(1) Dépenses engagées non mandatées.
(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES
V
A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : $\emptyset$ 20

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : $\emptyset$ 24

Contre : 0

Abstentions : $\emptyset$ 4

Date de convocation : 11/06/2024

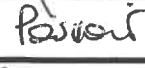
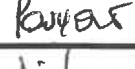
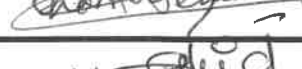
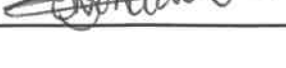
Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Lèves, le 17/06/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration (2), réunie en session ordinaire

A Lèves, le 17/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3),

M. BONNEFOND Jean-Marie	
M. DESGROUAS Daniel	
M. GILLETTA Antonin	 Parait
M. GILLOT Stéphan	
M. HOUVET Joël	
M. HUBERT Yoan	 Parait
M. LE CALVE Patrick	
M. LECOINTRE Lionel	
M. LOIRE Hervé	
M. MARTIAL Rémi	 Retrait
M. PICHEREAU Olivier	
M. COSGROVE Maximilien	 Parait
M. GOISQUE Denis	 D. Goisque
Mme AUGÉ-DERUSSIT Ghislaine	
Mme CHAMOISEAU Marielle	 Chamoiseau
Mme DAVID Marie-Pierre	 David
Mme DEGUINE Muriel	
Mme DREANO Isabelle	
Mme FERREIRA Marie-Hélène	
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Mme GUILLET Marie-José	Pouvoir
Mme IZEL Michelle	<i>Del</i>
Mme LABAN Muriel	Pouvoir
Mme LEGRAND Marie-Pierre	Pouvoir
Mme LELOUTRE Sandrine	Pouvoir
Mme MOREAU Brigitte	<i>Moreau</i>
Mme MOULARD Joanne	Pouvoir
Mme PALLUEL Bénédicte	<i>Palluel</i>
Mme ROUBAUD Emilie	<i>Roubaud</i>

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Leves, le 13/06/23



Le Maire,

Rémi MARTIAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21280209400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : 23000 - COMMUNE DE LEVES (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	40 887,75	40 887,75
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		40 887,75	40 887,75
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		40 887,75	40 887,75

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	7 335,60	0,00	1 382,00	0,00	8 717,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 403 109,76	0,00	2 475,75	0,00	3 405 585,51
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 410 445,36	0,00	3 857,75	0,00	3 414 303,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	474 500,00	0,00	0,00	0,00	474 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	490 000,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
Total des dépenses financières		964 500,00	0,00	0,00	0,00	964 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 374 945,36	0,00	3 857,75	0,00	4 378 803,11

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	3 207,00		0,00	0,00	3 207,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		37 030,00	0,00	37 030,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 207,00		37 030,00	0,00	40 237,00

TOTAL	4 378 152,36	0,00	40 887,75	0,00	4 419 040,11
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 419 040,11
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	823 791,00	0,00	0,00	0,00	823 791,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		823 791,00	0,00	0,00	0,00	823 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	493 400,00	0,00	0,00	0,00	493 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 223 655,57	0,00	3 857,75	0,00	1 227 513,32
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 717 055,57	0,00	3 857,75	0,00	1 720 913,32
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 540 846,57	0,00	3 857,75	0,00	2 544 704,32

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	832 369,00		0,00	0,00	832 369,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	169 337,52		0,00	0,00	169 337,52
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		37 030,00	0,00	37 030,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 001 706,52		37 030,00	0,00	1 038 736,52

TOTAL	3 542 553,09	0,00	40 887,75	0,00	3 583 440,84
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	835 599,27
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 419 040,11
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	998 499,52
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 265 000,48	0,00	0,00	0,00	3 265 000,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	353 500,00	0,00	0,00	0,00	353 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 753 500,48	0,00	0,00	0,00	4 753 500,48
66	Charges financières	143 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 046 500,48	0,00	0,00	0,00	5 046 500,48

023	Virement à la section d'investissement (5)	832 369,00		0,00	0,00	832 369,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	169 337,52		0,00	0,00	169 337,52
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 001 706,52		0,00	0,00	1 001 706,52

TOTAL	6 048 207,00	0,00	0,00	0,00	6 048 207,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 048 207,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	610 000,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	335 000,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	0,00	0,00	3 315 000,00
74	Dotations et participations (4)	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	1 520 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Total des recettes de gestion courante		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	5 895 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	5 895 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 207,00		0,00	0,00	3 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 207,00		0,00	0,00	3 207,00

TOTAL	5 898 207,00	0,00	0,00	0,00	5 898 207,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	150 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 048 207,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	998 499,52	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	4 378 152,36	0,00	0,00	40 887,75	0,00	0,00	40 887,75	40 887,75
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 335,60	0,00	0,00	1 382,00	0,00	0,00	1 382,00	1 382,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	3 403 109,76	0,00	0,00	2 475,75	0,00	0,00	2 475,75	2 475,75
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	3 410 445,36	0,00	0,00	3 857,75	0,00	0,00	3 857,75	3 857,75
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	474 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	964 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 374 945,36	0,00	0,00	3 857,75	0,00	0,00	3 857,75	3 857,75
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			37 030,00	0,00		37 030,00	37 030,00
Total des dépenses d'ordre	3 207,00			37 030,00	0,00		37 030,00	37 030,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	40 887,75
--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 318 897,52	0,00	37 030,00	0,00	37 030,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	823 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		823 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	493 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		493 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 317 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	832 369,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	169 337,52		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		37 030,00	0,00	37 030,00
Total des recettes d'ordre		1 001 706,52		37 030,00	0,00	37 030,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						3 857,75
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-----------------

Total des recettes d'investissement cumulées						40 887,75
---	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 378 152,36	0,00	0,00	40 887,75	0,00	0,00	40 887,75	40 887,75
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 335,60	0,00	0,00	1 382,00	0,00	0,00	1 382,00	1 382,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	7 335,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		1 382,00	0,00	0,00	1 382,00	1 382,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 403 109,76	0,00	0,00	2 475,75	0,00	0,00	2 475,75	2 475,75
2111	Terrains nus	0,00	0,00		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		1 115,00	0,00	0,00	1 115,00	1 115,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 000,00	0,00		-66,00	0,00	0,00	-66,00	-66,00
2128	Autres agencements et aménagements	46 600,00	0,00		-8 340,00	0,00	0,00	-8 340,00	-8 340,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00		10 910,00	0,00	0,00	10 910,00	10 910,00
21316	Equipements du cimetière	36 078,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 245 031,65	0,00		-66 464,00	0,00	0,00	-66 464,00	-66 464,00
21351	Bâtiments publics	63 498,52	0,00		11 948,00	0,00	0,00	11 948,00	11 948,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	587 081,31	0,00		41 945,75	0,00	0,00	41 945,75	41 945,75
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outill. cantines scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00		5 726,00	0,00	0,00	5 726,00	5 726,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		2 498,00	0,00	0,00	2 498,00	2 498,00
21828	Autres matériels de transport	6 957,97	0,00		33 649,00	0,00	0,00	33 649,00	33 649,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		3 549,00	0,00	0,00	3 549,00	3 549,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		1 052,00	0,00	0,00	1 052,00	1 052,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		2 086,00	0,00	0,00	2 086,00	2 086,00
2188	Autres immobilisations corporelles	367 862,27	0,00		-39 533,00	0,00	0,00	-39 533,00	-39 533,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 410 445,36	0,00	0,00	3 857,75	0,00	0,00	3 857,75	3 857,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	474 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	467 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	490 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		964 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 374 945,36	0,00	0,00	3 857,75	0,00	0,00	3 857,75	3 857,75
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	3 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			37 030,00	0,00		37 030,00	37 030,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			37 030,00	0,00		37 030,00	37 030,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 207,00			37 030,00	0,00		37 030,00	37 030,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 318 897,52	0,00	37 030,00	0,00	37 030,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	823 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	612 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13411	DGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		823 791,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	493 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	433 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		493 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 317 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	832 369,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	169 337,52		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 559,60		0,00	0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 544,85		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	583,59		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	516,13		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	111,81		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 115,95		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	4 182,03		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	8 622,56		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 063,61		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 455,07		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	20 771,10		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	39 744,13		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 938,49		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 031,78		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	293,11		0,00	0,00	0,00
28186	Cheptel	125,62		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	53 678,09		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		37 030,00	0,00	37 030,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		37 030,00	0,00	37 030,00
Total des recettes d'ordre		1 001 706,52		37 030,00	0,00	37 030,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 048 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 265 000,48	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	353 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 753 500,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 046 500,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	832 369,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	169 337,52			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 001 706,52			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 898 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	335 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 207,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 207,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
---	------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 048 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	235 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	133 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	94 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	24 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	53 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	42 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	33 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	22 580,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	8 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 265 000,48	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	40 492,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	45 112,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 943,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 343,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	231 323,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 174 693,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	99 747,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	133 865,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	382 183,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	18 462,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	334 965,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	436 715,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 242,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	198 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	32 000,48	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	84 615,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	353 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	112 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	5 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 753 500,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	146 588,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 588,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LEVES - 23000 - COMMUNE DE LEVES - BS (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
67	Charges spécifiques (5)	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	150 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		293 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 046 500,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	832 369,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	169 337,52			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	169 337,52			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 001 706,52			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	22 233,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-25 821,62
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 588,62

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 898 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	67 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	368 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	335 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	111 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 315 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	3 115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	491 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 895 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 207,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	3 207,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 207,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Mme LELOUTRE Sandrine	Pouvoir
M. LECOINTRE Lionel	Signature
Mme LEGRAND Marie-Pierre	Pouvoir
M. GILLETTA Antonin	Pouvoir
Mme DEGUINE Muriel	Signature
M. BONNEFOND Jean-Marie	Signature
Mme MOULARD Joanne	Pouvoir
M. HUBERT Yoan	Pouvoir
Mme AUGÉ-DERUSSIT Ghislaine	Signature
M. COSGROVE Maximilien	Pouvoir
Mme ROUBAUD Emilie	Signature
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	Signature
Mme GUILLET Marie-José	Pouvoir
M. GILLOT Stéphan	Signature
Mme IZEL Michelle	Signature
Mme CHAMOISEAU Marielle	Signature

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le



A Leves, le 19/06/2024

Le Maire,

Rémi MARTIAL

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le MAIRE,
A Lèves, le 17/06/2024
Le MAIRE,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Lèves, le 17/06/2024

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

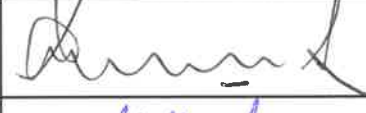
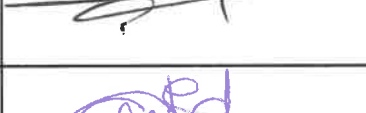
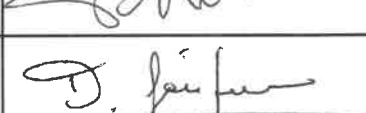
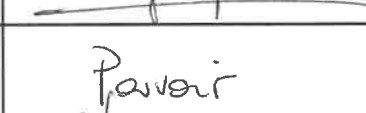
Contre :

Abstention :

29
20
29
25
0
4

Date de convocation : 11/06/2024

Les membres du Conseil Municipal,

M. MARTIAL Rémi	
M. LE CALVE Patrick	 Pouvoir
M. PICHEREAU Olivier	
M. HOUVET Joël	
Mme PALLUEL Bénédicte	 Halluel
Mme FERREIRA Marie-Hélène	
M. DESGROUAS Daniel	
Mme DAVID Marie-Pierre	 David
Mme DREANO Isabelle	 Dreano
Mme MOREAU Brigitte	 Moreau
M. GOISQUE Denis	 D. Guisquet
Mme LABAN Muriel	 Pouvoir
M. LOIRE Hervé	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : LEVES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 23000 - COMMUNE DE LEVES (2)

Numéro SIRET : 21280209400095

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : 23002 - ESPACE SOUTINE (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 115,00	623,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 492,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		3 115,00	3 115,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	18 123,65	2 623,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 15 500,65
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		18 123,65	18 123,65
TOTAL DU BUDGET (5)		21 238,65	21 238,65

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	3 115,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	3 115,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	3 115,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	3 115,00
--------------	-------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 115,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		623,00	623,00	623,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		623,00	623,00	623,00

TOTAL	0,00	0,00	623,00	623,00	623,00
--------------	-------------	-------------	---------------	---------------	---------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 492,00
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 115,00
---	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

623,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	108 000,00	0,00	15 500,65	15 500,65	123 500,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	6 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		114 000,00	0,00	17 500,65	17 500,65	131 500,65
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		114 000,00	0,00	17 500,65	17 500,65	131 500,65

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		623,00	623,00	623,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		623,00	623,00	623,00

TOTAL	114 000,00	0,00	18 123,65	18 123,65	132 123,65
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 123,65
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	10 623,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
Total des recettes de gestion courante		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	116 623,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	116 623,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	116 623,00
--------------	-------------------	-------------	-----------------	-----------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	15 500,65
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	132 123,65
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	623,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	3 115,00
--	----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	623,00	623,00	623,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		623,00	623,00	623,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		623,00	623,00	623,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	2 492,00
---	-----------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 115,00
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	3 115,00	3 115,00	0,00	3 115,00	3 115,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	623,00	623,00	623,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		623,00	623,00	623,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		623,00	623,00	623,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		623,00	623,00	623,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		114 000,00	0,00	0,00	18 123,65	18 123,65	0,00	18 123,65	18 123,65
011	Charges à caractère général (4)	108 000,00	0,00	0,00	15 500,65	15 500,65	0,00	15 500,65	15 500,65
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		114 000,00	0,00	0,00	17 500,65	17 500,65	0,00	17 500,65	17 500,65
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		114 000,00	0,00	0,00	17 500,65	17 500,65	0,00	17 500,65	17 500,65
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			623,00	623,00		623,00	623,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			623,00	623,00		623,00	623,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)								0,00
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								18 123,65
--	--	--	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	15 500,65
---------------------------------------	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	18 123,65
---	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 000,00	0,00	0,00	18 123,65	18 123,65	0,00	18 123,65	18 123,65
011	Charges à caractère général (5)	108 000,00	0,00	0,00	15 500,65	15 500,65	0,00	15 500,65	15 500,65
6042	Achats de prestations de services	54 810,00	0,00		15 500,65	15 500,65	0,00	15 500,65	15 500,65
60611	Eau et assainissement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	220,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses de gestion des services		114 000,00	0,00	0,00	17 500,65	17 500,65	0,00	17 500,65	17 500,65
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		114 000,00	0,00	0,00	17 500,65	17 500,65	0,00	17 500,65	17 500,65
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			623,00	623,00		623,00	623,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			623,00	623,00		623,00	623,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			623,00	623,00		623,00	623,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	6 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		114 000,00	0,00	2 623,00	2 623,00	2 623,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Mme LELOUTRE Sandrine	Pouvoir
M. LECOINTRE Lionel	Pouvoir
Mme LEGRAND Marie-Pierre	Pouvoir
M. GILLETTA Antonin	Pouvoir
Mme DEGUINE Muriel	Pouvoir
Mme MOULARD Joanne	Pouvoir
M. HUBERT Yoan	Pouvoir
Mme AUGÉ-DERUSSIT Ghislaine	Pouvoir
M. COSGROVE Maximilien	Pouvoir
Mme ROUBAUD Emilie	Roubaud
Mme GONZALEZ-RUIZ Aurélie	Pouvoir
Mme GUILLET Marie-José	Pouvoir
M. GILLOT Stéphan	Pouvoir
Mme IZEL Michelle	Pouvoir
Mme CHAMOISEAU Marielle	Chamoiseau
M. BONNEFOND Jean-Marie	Pouvoir

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le



A Leves, le 19/06/2024

Le Maire,

Rémi MARTIAL

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le PRESIDENT,
A Lèves, le 17/06/2024
Le PRESIDENT,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Lèves, le 17/06/2024

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

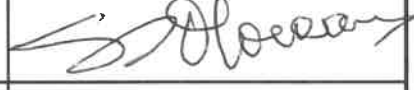
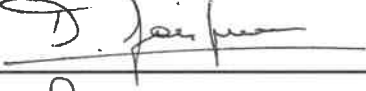
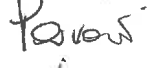
Contre :

Abstention :

Date de convocation :

29
20
29
25
0
4

Les membres du Conseil d'administration,

M. MARTIAL Rémi	
M. LE CALVE Patrick	
M. PICHEREAU Olivier	
M. HOUVET Joël	
Mme PALLUEL Bénédicte	
Mme FERREIRA Marie-Hélène	
M. DESGROUAS Daniel	
Mme DAVID Marie-Pierre	
Mme DREANO Isabelle	
Mme MOREAU Brigitte	
M. GOISQUE Denis	
Mme LABAN Muriel	
M. LOIRE Hervé	



Règlement intérieur de l'Ecole municipale de musique

Article 1 : Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'utilisation des espaces dédiés à l'école de Musique, propriété de la ville de Lèves, loué ou mis à disposition à titre gracieux.

Les utilisateurs devront prendre connaissance du présent règlement et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition effective.

Le prêt est exclusivement accordé aux bénéficiaires organisant des activités culturelles ou en lien avec des activités culturelles.

Article 2 : Description des locaux et capacités d'accueil

Peuvent être mis à la disposition des utilisateurs les salles suivantes :

Les capacités d'accueil indiquées ci-dessous constituent des maximas. Elles devront être respectées pour des raisons de sécurité.

Auditorium	80 personnes
Salle formation musicale	10 personnes

Ces salles sont mises à disposition avec le mobilier et matériel (tables, chaises ...). Le locataire devra établir une demande complémentaire pour l'utilisation d'autres matériels que ceux équipant habituellement les salles.

Article 3 : Utilisateurs des locaux

Les différentes salles et locaux sont attribués à toute personne morale ou physique par la ville de Lèves aux conditions et procédures définies par le présent règlement. Comme indiqué précédemment, l'objet du prêt ou de la location doit être à vocation culturelle.

Article 4 : Principe de mise à disposition

Pour toute réservation, un contrat ou convention sera établi entre la ville de Lèves et le locataire. **Les pièces administratives sollicitées et mentionnées sont à fournir avant toute mise à disposition du local.**

Après validation de la convention, un état des lieux et une remise des clés seront effectués à la prise et au retour de la mise à disposition. À l'état des lieux de retour, le locataire devra signaler à décharge toutes anomalies ou problèmes constatés. En cas de non signalement, le locataire sera tenu seul responsable et devra en assurer les frais.

Toute clé ou pass perdus ou non restitués sera facturée 25.00€. Le règlement se fera par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les principes d'hygiène, propreté, rangement et dégradations sont rappelés article 9.

Article 5 : Durée et horaires d'occupation

Les locaux de l'école de musique sont dédiés à l'enseignement musical. De ce fait, Les salles et les locaux sont mis à disposition principalement les jours et les créneaux horaires hors heures d'enseignement. Toutefois, il peut être admis un prêt ou une location durant l'ouverture de l'école de musique si l'évènement ne gêne pas le fonctionnement de l'école de musique. Ces jours et ces horaires doivent impérativement être respectés.

Les salles et Les locaux devront impérativement être rendus dans leur état d'origine à l'heure de fin de location ou à l'heure fixée pour l'état des lieux. Les horaires d'entrée ou de sortie peuvent être légèrement modifiés pour des raisons d'organisation.

Article 6 : Tarifs et cautions

L'ensemble des tarifs et des cautions sont fixés par décision du maire en fonction des catégories d'utilisateurs et des locaux. Ceux-ci sont définis lors de la mise à disposition des locaux

Pour la **période hivernale** allant du mois du 15 octobre au 15 avril l'année suivante : augmentation des tarifs de location de 20%.

Article 7 : Caractère des activités organisées à l'Ecole de musique

Les locaux de l'école de musique ont vocation à recevoir les cours d'instruments de l'école de musique municipale ainsi que des actions menées par ce service. Les locaux désignés peuvent être mis à disposition pour des animations à portées culturelles.

L'objet de la mise à disposition gratuite ou payante doit être indiqué lors de la réservation puis soumise à l'autorisation de la ville de Lèves avant acceptation définitive ou refus au regard des troubles éventuels ou l'incertitude sur certains points du prêt.

Les manifestations et les animations organisées par les associations doivent être liées principalement à l'objet défini dans leurs statuts.

Sont interdits tous les événements contraires à la législation française notamment celles qui font l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales ou portant atteinte à la dignité humaine.

Le locataire devra par ailleurs particulièrement veiller au strict maintien du bon ordre physique et moral et faire respecter la discipline tant à l'intérieur qu'aux abords de la salle y compris les parkings, notamment en faisant assurer à ses frais, si la nature de la manifestation le justifie, un service d'ordre et de sécurité. Lors de la diffusion de support musical, le locataire devra être en règle avec tous les autres organismes concernés (SACEM, etc.), la ville de Lèves ne pourra être tenue responsable des fraudes et non-paiement des droits.

Article 8 : Sécurité des biens et des personnes

Il est formellement interdit :

- d'accueillir un public supérieur au nombre légal autorisé pour chaque salle (cf. Article 2),
- d'obstruer ou de verrouiller les issues de secours,
- d'intervenir sur les installations électriques autres que celles d'usage normal (interrupteur, prises murales, éclairage...),
- de réaliser des aménagements ou d'installer des équipements complémentaires à ceux de la salle qui n'auraient pas été validés par la ville de Lèves voir même la commission de sécurité,
- de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public,
- de consommer de l'alcool et de l'alimentation sans autorisation lors d'événements accueillant du public,

- de stocker du matériel dans les salles autre que celui annexé à la convention d'utilisation ou à la location des salles et des locaux.

L'utilisateur s'engage à faire respecter strictement les réglementations de police applicables, et à veiller à l'ordre et à la tranquillité du voisinage qui ne doit en aucun cas être troublés par l'utilisation de la salle communale. Les utilisateurs doivent s'assurer qu'il n'y a pas de tapage nocturne sur la voie publique.

Article 9 : Hygiène, propreté, rangement, dégradations

Le locataire est tenu de rendre les lieux propres comme spécifié sur l'état des lieux. Dans le cas contraire, la caution ne sera pas restituée.

Sont mis à disposition balai, balai-brosse, seau, serpillère et détergent dans le local situé dans l'espace toilettes.

Dans le cas où la salle serait rendue dans un état nécessitant l'intervention d'une entreprise de nettoyage, le coût de cette intervention sera intégralement facturé au locataire. En cas de non-paiement de cette facture, la caution « ménage » sera engagée.

Le locataire veillera notamment à vider les poubelles et à évacuer les déchets dans des containers adaptés disponibles au portail d'entrée du site.

Dans le cas où une dégradation (locaux matériel) à hauteur de la caution serait constatée à l'issue du prêt, celle-ci serait encaissée. Dans le cas où une dégradation supérieure à la caution serait constatée à l'issue de la location, un titre de paiement correspondant aux frais de réparation sera adressé au locataire.

Les salles municipales sont interdites aux animaux (sauf chiens d'assistance pour les personnes en situation de handicap).

Article 10 : Respect du voisinage et nuisances sonores

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur les nuisances sonores, il est impératif de veiller à préserver la tranquillité du voisinage et à limiter le niveau sonore.

Toutes les précautions seront en conséquence prises pour que le bruit (appareils sonores, instruments d'orchestres, allées et venues de personnes et de véhicules...) soit réduit de façon à ne causer aucune gêne pour le voisinage, à partir de 22 heures et jusqu'à l'heure limite d'occupation de la salle.

Le locataire s'engage à demander aux convives de quitter les lieux dans le calme et avec respect pour les riverains (pas de klaxon, bruits de portières, éclats de voix intempestifs...)

En cas de plainte, le locataire sera tenu responsable et son nom sera communiqué à l'autorité compétente.

Article 11 : Stationnement

Les véhicules doivent impérativement stationner sur les parkings situés à proximité. Aucun véhicule ne devra stationner devant les portes, voies d'accès, issues de secours et portes de livraison ainsi que sur les espaces verts.

La responsabilité du locataire pourra être engagée en cas d'accident si cette consigne n'est pas scrupuleusement respectée.

Article 12 : Assurances et responsabilités

En tant que propriétaire, la ville de Lèves s'engage à souscrire tous les contrats d'assurance prévus par la législation et se réserve le droit d'engager toute poursuite à l'encontre d'un locataire en cas de dégradations de l'ensemble immobilier ou d'usage abusif des salles et des locaux mis à disposition.

Les salles et les locaux sont placés sous l'entière responsabilité du locataire dès l'instant où il prend possession des lieux.

Le locataire devra fournir OBLIGATOIREMENT une attestation d'assurance « responsabilité civile » au moment de la signature du contrat de location ou de la convention de prêt de salle.

La ville de Lèves ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou accident, concernant les effets ou objets laissés dans les locaux. De la même façon, elle ne saurait être tenue pour responsable des éventuels dommages causés par une utilisation inadéquate de la salle attribuée et/ou du matériel mis à disposition.

Article 13 : Application du règlement intérieur

L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter le présent règlement. Toute infraction au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Elle pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une manifestation ou du créneau attribué.

La ville de Lèves se réserve le droit de modifier ou de compléter le présent règlement chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. Les agents de la ville de Lèves sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

Fait à Lèves, le

Par

(Nom, prénom, signature, précédé de la mention 'Lu et approuvé')



Le Maire,

Rémi MARTIAL



CRAC 2022

LÈVES - CHAMPS DE FOIRE

Annexe n° 5 - Compte rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques

Désignation de la subvention : Convention de subvention contre remise d'équipement entre la commune de Lèves, Chartres métropole et chartres aménagement

Personne publique allouant la subvention : Chartres Métropole

Objet de la subvention : renouvellement des différentes canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs.

Dépenses subventionnables : ouvrages ou équipements qui permettront d'assurer la continuité du service public existant en matière d'eau potable, d'eaux usées, d'eaux pluviales et de réseaux secs

Montant prévisionnel des dépenses subventionnables :	352 886,13 €
taux de la subvention :	100,00%
Date de l'obtention de la subvention :	18/07/2019
Montant de la subvention sollicité :	352 886,13 €
Montant de la subvention accordé :	352 886,13 €

Modalités de versement:

Versement direct de Chartres Métropole à la SPL Chartres Aménagement de :

- 210 000€ TTC dans un délais de 30 jours après notification de la convention

- le solde dans un délais de 30 jours après exécution des travaux

Détail des versements :

Date des versements de la subvention	Montant des versements perçus	Commentaires
16/09/2019	175 000,00 €	
14/07/2020	177 886,13 €	
	0,00 €	
TOTAL	352 886,13 €	

Montant des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2020	352 886,13 €
Montant de la subvention perceptible au 31/12/2020 (sur la base des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2020)	352 886,13 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport aux dépenses facturées au 31/12/2020	0,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport au montant accordé	0,00 €

Remarques :

Désignation lignes budgétaires	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2022			
En Euros							
A : 103400/1000-Habitat Privé	705 000		705 000	705 000			
10-Cessions Foncières	705 000		705 000	705 000			
A : 103400/3001-Participation du Concédant non Taxables	900 000		900 000	900 000			
A : 103400/3010-Subventions Taxables	352 886		352 886	352 886			
30-Aides Publiques	1 252 886		1 252 886	1 252 886			
A : 103400/5030-Placement de Trésorerie	7 879		7 879	7 879			
50-Produits Accessoires	7 879		7 879	7 879			
Sous-total produits	1 965 765		1 965 765	1 965 765			
B : 103400/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...)							
10-Etudes Préalables							
B : 103400/2000-Acquisitions non Taxables	-221 311		-221 311	-221 311			
B : 103400/2030-Frais d'Acquisitions non Taxables	-5 609		-5 609	-5 609			
B : 103400/2040-Frais de Procédures	-500	338	-162		-162		-162
20-Foncier	-227 420	338	-227 082	-226 920	-162		-162
B : 103400/3000-Redevance Archéologique							
30-Archéologie							
B : 103400/4000-Mise en Etat des Sols	-1 230		-1 230	-1 230			
B : 103400/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-1 288 583	7	-1 288 576	-1 288 584	7	1	8
B : 103400/4030-Concessionnaire	-52 721		-52 721	-52 720		-1	-1
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-1 342 534	7	-1 342 527	-1 342 534	7		7
B : 103400/6000-Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	-51 102		-51 102	-51 101		-1	-1
B : 103400/6010-SPS	-3 844		-3 844	-3 844			
B : 103400/6020-Contrôle Technique et Géotechnique							
B : 103400/6030-Géomètre	-8 265		-8 265	-8 265			
60-Honoraires	-63 211		-63 211	-63 210		-1	-1
B : 103400/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-10 000		-10 000	-10 000			
B : 103400/6060-Rémunération Interne sur Dépenses en %	-89 947	-2	-89 949	-89 920	-30	1	-29
B : 103400/6070-Rémunération Interne sur Recettes en %	-37 302		-37 302	-37 302			
B : 103400/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opération	-10 000		-10 000	-10 000			
61-Rémunérations	-147 249	-2	-147 251	-147 222	-30	1	-29
B : 103400/7000-Impôts Fonciers	-1 035	-393	-1 428	-1 035	-393		-393
B : 103400/7020-Entretiens	-474		-474	-474			
B : 103400/7030-Publications et Reprographie	-720		-720	-720			
B : 103400/7050-Aléas et Imprévus							
B : 103400/7060-Consommations Diverses							
70-Frais Annexes	-2 229	-393	-2 622	-2 229	-393		-393
B : 103400/7530-Autres Taxes							
75-Participation et Fonds de Concours							
B : 103400/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire	-2 151		-2 151	-2 151			
B : 103400/8010-Intérêts sur Emprunt							
80-Frais Financiers	-2 151		-2 151	-2 151			
B : 103400/8080-Frais Financiers Internes Annuels	-12 745		-12 745	-12 746		1	1
B0-Frais Financiers	-12 745		-12 745	-12 746		1	1
Sous-total charges	-1 797 539	-50	-1 797 589	-1 797 012	-578	1	-577
Résultat		168 176	168 176	168 753	168 175	168 176	168 176
C : 103400/5050-Crédit de TVA				153 000	2 676		2 676
C : 103400/6010-Emprunts-Encaissement							
D : 103400/9010-Remboursement d'Emprunts							
D : 103400/9520-Décaissement de TVA				-71 671			
D : 103400/En cours RG et TVA				-83 986	-2 098	2 079	-19
D : 103400/Solde clients				-4 242	4 242		4 242
D : 103400/Solde fournisseurs				10 169	-10 772	603	-10 169
Sous-total trésorerie transitoire				3 270	-5 952	2 682	-3 270
Trésorerie brute				172 023	165 493	168 176	168 176

Chartres A-EB 23-18-N

Paris, le 22 décembre 2023

ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable de la SPL « Chartres Aménagement », nous avons procédé à un examen limité, tel que défini par les normes de la profession, des comptes de l'opération « Lèves Champ de Foire » à la date du 19 décembre 2023, annexés à la présente.

Sur la base des diligences menées, ces comptes reflètent les inscriptions dans les livres comptables de la SPL, telles qu'elles sont portées à ce jour :

- Recettes HT pour 1.965.765.02 Euros
- Dépenses HT pour 1.797.589.39 Euros
- Résultat excédentaire de 168.175.63 Euros
- Une trésorerie nette de 168.175.63 €
- Une solde réel ajusté de trésorerie de 168.168.70 Euros à reverser par Chartres Aménagement à la commune de Lèves

NB : Le passage du résultat comptable au solde de trésorerie final se détaille de la façon suivante :

Résultat comptable (différence entre les recettes HT et les dépenses HT de l'opération)		168 175,63
Entreprise DEHE (révision non reversée par le fournisseur)	-7,93	
Arrondi de TVA de 1 Euro non décaissé	1,00	
Différence		-6,93

SOLDE FINAL A REVERSER A LA COMMUNE DE LEVES	168 168,70
---	-------------------

Elisabeth Bailleux



Expert-comptable

P. J. : annoncées

DECOMPTE FINAL LEVES CHAMP DE FOIRE

Dépenses	Budget HT	Facturé HT	Facturé TTC	Réglé HT	Réglé TTC
20-Foncier	227 081,93	227 081,93	227 819,50	227 081,93	227 819,50
	221 311,42	221 311,42	221 334,10	221 311,42	221 334,10
Frais d'Acquisitions non Taxables	5 608,51	5 608,51	6 305,40	5 608,51	6 305,40
Frais de Procédures	162,00	162,00	180,00	162,00	180,00
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	1 342 526,91	1 342 526,91	1 607 501,41	1 342 533,53	1 607 509,34
Concessionnaire	52 720,99	52 720,99	59 734,30	52 720,99	59 734,30
Mise en Etat des Sols	1 230,00	1 230,00	1 476,00	1 230,00	1 476,00
VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	1 288 575,92	1 288 575,92	1 546 291,11	1 288 582,54	1 546 299,04
60-Honoraires	63 211,32	63 211,32	75 853,58	63 211,32	75 853,58
Géomètre	8 265,00	8 265,00	9 918,00	8 265,00	9 918,00
Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	51 102,32	51 102,32	61 322,78	51 102,32	61 322,78
SPS	3 844,00	3 844,00	4 612,80	3 844,00	4 612,80
61-Rémunérations	147 251,10	147 251,10	147 251,10	147 251,10	147 251,10
Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opération	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Rémunération Interne sur Dépenses en %	89 949,32	89 949,32	89 949,32	89 949,32	89 949,32
Rémunération Interne sur Recettes en %	37 301,78	37 301,78	37 301,78	37 301,78	37 301,78
70-Frais Annexes	2 622,01	2 622,01	2 860,81	2 622,01	2 860,81
Entretiens	474,01	474,01	568,81	474,01	568,81
Impôts Fonciers	1 428,00	1 428,00	1 428,00	1 428,00	1 428,00
Publications et Reprographie	720,00	720,00	864,00	720,00	864,00
80-Frais Financiers	2 151,00	2 151,00	2 151,00	2 151,00	2 151,00
Intérêts sur Découvert Bancaire	2 151,00	2 151,00	2 151,00	2 151,00	2 151,00
95-TVA	0,00	0,00	71 671,00	0,00	71 671,00
Décaissement de TVA	0,00	0,00	71 671,00	0,00	71 671,00
B0-Frais Financiers	12 745,12	12 745,12	12 745,12	12 745,12	12 745,12
Frais Financiers Internes Annuels	12 745,12	12 745,12	12 745,12	12 745,12	12 745,12
Total général	1 797 589,39	1 797 589,39	2 147 853,52	1 797 596,01	2 147 861,45

Recettes	Budget HT	Facturé HT	Facturé TTC	Réglé HT	Réglé TTC
10-Cessions Foncières	705 000,00	705 000,00	829 011,90	705 000,00	829 011,90
Habitat Privé	705 000,00	705 000,00	829 011,90	705 000,00	829 011,90
30-Aides Publiques	1 252 886,13	1 252 886,13	1 323 463,36	1 252 886,12	1 323 463,36
Participation du Concédant non Taxables	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
Subventions Taxables	352 886,13	352 886,13	423 463,36	352 886,12	423 463,36
50-Produits Accessoires	7 878,89	7 878,89	163 554,89	7 878,89	163 554,89
Crédit de TVA	0,00	0,00	155 676,00	0,00	155 676,00
Placement de Trésorerie	7 878,89	7 878,89	7 878,89	7 878,89	7 878,89
Total général	1 965 765,02	1 965 765,02	2 316 030,15	1 965 765,01	2 316 030,15



NOTE DE CLOTURE

Opération concédée :

Champ de Foire

Concédant :

Ville de LÈVES

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	3
I.1. OBJET DE LA CONCESSION.....	3
I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE	3
I.3. MISSIONS DU CONCEDANT	4
I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT	5
I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE	5
I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE	5
I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS	5
II - FINANCEMENTS	6
II.1. EMPRUNTS.....	6
II.2. AVANCES DE TRESORERIE	6
II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDANTE	6
II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT	6
III - FAITS MARQUANTS DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT.....	7
III.1. CONTRAT COLLECTIVITE.....	7
III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE	7
III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL	7
III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT	7
III.4.1. Etudes Préalables	7
III.4.2. Foncier	7
III.4.3. Archéologie	8
III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics	8
III.4.5. Travaux de Construction	8
III.4.6. Honoraires & Rémunération	9
III.4.7. Frais Annexes	9
III.4.8. Participation et fonds de concours	9
III.4.9. Frais financiers	9
III.4.10. Assurances	10
III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT	10
III.5.1. Cessions Foncières.....	10
III.5.2. Cessions Immobilières.....	10
III.5.3. Aides publiques.....	10
III.5.4. Participations des constructeurs	11
III.5.5 Produits accessoires	11
IV - CONCLUSIONS.....	11
V - ANNEXES	12

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

I.1. OBJET DE LA CONCESSION

Conformément aux dispositions de la concession signée le 15 novembre 2016, les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- proposer une offre de logements diversifiée (accession privée et sociale) ;
- réaliser une Maison de santé ;
- réaménager les voies existantes de la Chacatière et Hoche Allart ;
- créer une voie transversale entre la rue de la Chacatière et l'avenue Gérard Philipe afin de fluidifier la circulation de ce secteur.

La commune de Lèves envisage d'aménager le secteur du Champ de Foire pour la réalisation d'un équipement (Maison de santé) et d'un ilot réservé à la construction de logements.

Les rues adjacentes à ce projet (Rues Hoche Allart et de la Chacatière) seront également réaménagées. Une voie transversale sera créée entre la partie sud (rue de la Chacatière) et le nord (croisement des rues Gérard Philipe et Hoche Allart).

Le périmètre de l'opération se situe dans un secteur à vocation mixte (équipement et habitat) et s'étend sur une superficie d'environ 2,4 hectares.

I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE

L'article 3 de la concession d'aménagement, prévoit que les missions du concessionnaire sont les suivantes :

- a) acquérir, la propriété par tous les moyens mis à disposition par la législation en vigueur notamment par voie de préemption ou d'expropriation dans les conditions fixées à la partie II, prendre à bail emphytéotique ou à construction les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, situés dans le périmètre de la zone ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération ;
- b) procéder aux études nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement et notamment :
 - les études opérationnelles nécessaires au bon déroulement de l'opération et en cours d'opération toutes études qui permettront de proposer toute modification de programme qui s'avèrerait opportune, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ;
 - d'une manière générale, l'ensemble des dossiers préalables aux autorisations nécessaires au vu de la législation et de la réglementation en vigueur ;
 - assister le concédant dans les procédures de concertation nécessaires ;
 - par ailleurs, le concessionnaire sera associé, en tant que de besoin, par la Commune de Lèves aux études portant sur l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme et procédera si nécessaire à des études spécifiques permettant d'apporter des éléments utiles à la programmation et/ou à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement. Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune est actuellement en cours de révision ;
- c) gérer les biens acquis ; mettre en état les sols et, le cas échéant, démolir les bâtiments existants dont la démolition est nécessaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement ;
- d) aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures propres à l'opération destinés à être remis au Concédant, groupant plusieurs communes ayant compétence en matière d'urbanisme ainsi qu'aux concessionnaires de service public ; assurer le suivi et la coordination de la réalisation des équipements mis à la charge des autres bénéficiaires de cessions, locations ou conventions d'usage des terrains aménagés ;

- e) assurer la maîtrise d'ouvrage des équipements de superstructures prévus dans le programme de l'opération d'aménagement et inscrits au bilan prévisionnel ;
- f) céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par le Concédant. Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; le cas échéant procéder à toute consultation de promoteurs ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs ou locataires potentiels ; céder les terrains, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs ; préparer et signer tous actes nécessaires ;
- g) assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération, et notamment :
 - assurer la coordination des différents opérateurs intervenant pour la mise en œuvre des éléments du programme de l'opération ;
 - assurer le suivi et la coordination de la réalisation des aménagements et équipements mis à la charge des bénéficiaires de cessions, locations, ou concessions d'usage des terrains aménagés ;
 - assurer les tâches de communication, d'accueil des usagers et des habitants et d'animation des zones, liées à la conduite de l'opération d'aménagement ;
 - tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître les éventuelles difficultés et la situation de trésorerie ; négocier et contracter les moyens de financement les plus appropriés ;
 - d'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensable pour la bonne fin de l'opération, et assurer en tout temps une complète information du Concédant sur les conditions de déroulement de l'opération ;
- h) d'une manière générale, assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et des équipements publics prévus dans le programme de la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution et proposer toute modification de programme qui s'avèrerait opportune.

I.3. MISSIONS DU CONCEDANT

Selon l'article 4 de la concession d'aménagement, le Concédant s'engage à :

- a) recueillir l'accord des collectivités ou groupements de collectivités destinataires des équipements publics qui seront réalisés dans le cadre de la présente concession sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine telles que définies à l'article 20.1 ci-après et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;
- b) soumettre à l'approbation de son organe délibérant toute décision relative aux documents et procédures d'urbanisme, à la concession d'aménagement et de manière générale toute décision nécessaire au bon déroulement de l'opération ;
- c) il est précisé que les règles d'urbanisme applicables au sein du périmètre de l'opération d'aménagement sont celles du Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Commune de Lèves. Le Plan Local de l'Urbanisme de la commune est actuellement en cours de révision ;
- d) céder à l'aménageur les terrains dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- e) réaliser les équipements spécifiques à l'opération, qui par nature sont à sa charge, s'ils ne sont pas déjà confiés au Concessionnaire dans le cadre de la présente concession d'aménagement. Le Concessionnaire pourra être associé par le Concédant à la validation des avants projets avant

leur approbation par les autorités compétentes, ainsi que des délais de réalisation prévisionnels ;

- f) verser la participation à sa charge conformément au bilan d'opération d'aménagement et aux dispositions de l'article 23.1 ci-après ;
- g) mettre en place les moyens nécessaires pour permettre le versement à l'opération de subventions d'autres collectivités affectées à des actions d'aménagement menées par le Concessionnaire conformément aux dispositions de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;
- h) prononcer la clôture de l'opération dans l'année suivant l'achèvement des travaux d'aménagement et de réalisation des équipements publics, sous réserve que la réception définitive des travaux ait été prononcée et le paiement total des sommes dues effectué.

I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

L'article 5 de la concession d'aménagement, dispose que la durée de la concession a été fixée à 5 ans, à compter du 15 novembre 2016.

Par avenant, la fin de la concession a été fixée au **31 décembre 2022**.

I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

Selon l'article 26.2 de la concession d'aménagement, la rémunération du concessionnaire est la suivante :

Pour les différentes tâches prévues à l'article 3 de la concession d'aménagement le Concessionnaire pourra imputer ses charges calculées comme suit :

- **5,5 % des dépenses hors taxes** constatées dans l'opération à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers ;
- **3,5 % des recettes hors taxes** constatées dans l'opération à l'exclusion de la participation du Concédant.

Pour la tâche de montage opérationnel, un montant forfaitaire de **10 000 € HT** sera imputé en début d'opération.

Pour la tâche de liquidation, après l'expiration, un montant forfaitaire de **10 000 € HT** sera imputé à la fin de l'opération. Ce montant ne comprend pas les frais d'élaboration des divers plans et documents nécessaires à la liquidation. Ces frais seront à la charge de l'opération.

I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE

Selon l'article 30.2.3 de la concession d'aménagement, « si le bilan de clôture de l'opération fait apparaître un solde d'exploitation positif, ce solde positif ou boni sera reversé en intégralité par le Concessionnaire au Concédant [...] En cas de solde négatif, les parties se rapprocheront pour modifier le cas échéant par avenant le montant de la participation par le Concédant.

I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS

L'article 25 de la concession d'aménagement définit la garantie des emprunts contractés par le concessionnaire. « A la demande des organismes prêteurs [...], la Collectivité accorde sa garantie au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'aux emprunts contractés par le Concessionnaire pour le financement de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur et sous réserve d'une délibération de l'assemblée délibérante. »

II - FINANCEMENTS

II.1. EMPRUNTS

Sans objet.

II.2. AVANCES DE TRESORERIE

Sans objet.

II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDEANTE

Montant de la participation du Concédant : 900 K€.

Modalités de versement : Annuité constante.

II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT

L'opération d'aménagement comprend la reprise de réseaux humides et de réseaux secs. C'est pourquoi, en 2019, une convention de subvention a été signée avec Chartres Métropole pour la prise en charge de cette partie de travaux.

En 2019, 175 K€ HT de subvention a été versé à Chartres aménagement

En 2020, 177 886 € HT de subvention a été versé à Chartres aménagement

Au total au 31/12/2020, un montant total de 352 886 € HT de subvention a été versé à Chartres aménagement

III - FAITS MARQUANTS DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

III.1. CONTRAT COLLECTIVITE

Année 2016

Signature de la concession d'aménagement le 15 novembre 2016

Année 2021

Un avenant n°1 au traité de concession a été notifié le **15 juin 2021** pour :

- proroger la durée de la concession d'aménagement au **31 décembre 2022**
- adapter les procédures d'acquisitions et de cessions immobilières

Année 2022

Clôture du contrat de concession

III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE

Sans objet.

III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL

Sans objet.

III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT

III.4.1. Etudes Préalables

Sans objet.

III.4.2. Foncier

Année 2016

Premier RDV avec Madame Riolet propriétaire des parcelles AR n°97 et 98.

Année 2017

Août : Signature d'une promesse de vente avec la commune de Lèves en vue d'acquérir la parcelle AR n° 103.

Année 2018

Signature d'une promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle AR n° 97p (Mme RIOLET).

Année 2019

31 juillet : acte de vente pour l'acquisition des parcelles AR 253 et 256, initialement AR n° 97p (Mme RIOLET).

1^{er} octobre : acte de vente pour l'acquisition de la parcelle AR n° 103 (Commune) acquisition liée à la cession de la parcelle AR n° 103 (Promoteur).

Année 2020

Mars : échange entre Chartres aménagement et Habitat Eurélien pour la mise en adéquation de la clôture réelle et de la division du terrain.

Année 2021

Acquisition à 1€ symbolique de la parcelle AR 260 à Habitat Eurélien.

III.4.3. Archéologie

Année 2016

Saisie du SRA pour réalisation d'un diagnostic anticipé (finalement pas de prescription).

Année 2017

Janvier : confirmation par la Direction des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) que l'opération ne fera pas l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.

III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics

Année 2018

Attribution des marchés de travaux :

- Lot 1 VRD, Terrassement – COLAS / 788 380,57 € HT - Après avenants : 806 865,02 € HT
- Lot 2 AEP – DEHE / 109 973,15 € HT- Après avenant : 118 637,15 € HT
- Lot 3 Espace verts – ARPAJA / 14 763,79 € - Après avenant : 15 507,74 € HT
- Lot 4 Eclairage public – BOUYGUES E&S / 323 105,30 € - Après avenant : 155 619,10 € HT

Réalisation des travaux VRD de la voie nouvelle et de l'avenue Gérard Philippe.

Alimentation en électricité du concessionnaire SYNELVA

Année 2019

VRD et aménagement de surface des rues Chacatière, Hoche Allart et Vaux de Lèves (anciennement voie nouvelle).

Mise en fonctionnement des conteneurs enterrés.

23 septembre : Inauguration de la voie nouvelle et des travaux d'aménagement des rues Chacatière et Hoche Allart.

Année 2020

Travaux de finition.

Année 2021

Travaux de création du cheminement piéton d'accès au lot de logements en accession par l'entreprise COLAS : 61 845,09 € HT.

Année 2022

Clôture des marchés de travaux.

III.4.5. Travaux de Construction

Sans objet.

III.4.6. Honoraires & Rémunération

Année 2017

Mai :

- Marché de Géomètre conclu avec la société AXIS Conseil pour un montant de 20 000 € HT
- Marché de Maitrise d'œuvre conclu avec SAFEGE pour un montant de 44 900 € HT

Année 2018

Avril : Marché de SPS conclu avec la société DEKRA pour un montant de 3 004.00 €.

Année 2019

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour ajouter une mission de conception et accompagnement de l'aménagement du cheminement piéton initialement prévu dans l'emprise du projet privé ;

Année 2022

Clôture des marchés.

III.4.7. Frais Annexes

Année 2018

Parution aux journaux officiels 720 €.

Année 2020

Paiement de la taxe foncière : 1 035 € HT.

Année 2021

Entretien : 474 €.

III.4.8. Participation et fonds de concours

Sans objet.

III.4.9. Frais financiers

Année 2017

L'opération ne faisant pas l'objet d'un emprunt, Chartres aménagement a porté le financement des dépenses déjà engagées. Par conséquent des frais financiers internes ont été appliqués à l'opération.

Année 2018

L'opération ne fait pas l'objet d'un emprunt.

Il a été contracté une ligne de crédit d'un montant de 700 000 € auprès d'ARKEA. Cette ligne de crédit a été adossée à la promesse unilatérale de vente avec HABIVA.

Année 2020

La ligne de crédit contracté auprès d'Arkea a été remboursée lors de la cession à Habiva, intervenue le 28 février 2020.

III.4.10. Assurances

Sans objet.

III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT

III.5.1. Cessions Foncières

Année 2017

Août : Signature d'une promesse de vente pour la cession de la parcelle AR n° 103p (Habiva)

Année 2018

Le 12 décembre 2018, un avenant à la promesse a été signé avec HABIVA afin de reporter le délai de réalisation de la promesse de vente au 31 mars 2019. Toutes les autres conditions de la promesse de vente du 29 août 2017 demeurent inchangées.

Année 2019

Le 16 mai 2019, un avenant n° 3 à la promesse a été signé avec HABIVA, afin de reporter le délai de réalisation de la promesse de vente au 31 décembre 2019. Toutes les autres conditions de la promesse de vente du 29 août 2017 demeurent inchangées.

Année 2020

Signature de l'acte de vente des parcelles AR n° 261 et 264 avec la SCCV du Bois de Lèves le 28/02/2020 pour un montant de 510 K€ HT.

Signature de la promesse de vente de la parcelle AR n° 265 avec Chartres Métropole Habitat le 3/11/2020 pour un montant de 195 K€ HT.

Année 2021

Signature de l'acte de vente de l'ilot Chacatière avec Chartres Métropole Habitat le 22/12/2021 pour un montant de 195 K€ HT.

III.5.2. Cessions Immobilières

Sans objet.

III.5.3. Aides publiques

Année 2016

Sans objet.

Année 2017

Appel de la 1^{ère} annuité de la participation : 250 K€ HT

Année 2018

Appel de la 2^{ème} annuité de la participation : 250 K€ HT

Année 2019

Appel de la 3^{ème} annuité de la participation : 250 K€ HT

Subvention de Chartres Métropole : 352 K€ HT

Année 2020

Appel de la 4^{ème} annuité de la participation : 150 K€.

III.5.4. Participations des constructeurs

Sans objet.

III.5.5 Produits accessoires

Sans objet.

IV - CONCLUSIONS

Clôture de la concession

V - ANNEXES

Annexe 1	Fiche Opération
Annexe 2	Bilan et plan de financement détaillé
Annexe 3	Mouvements comptables de l'année 2022
Annexe 4	Bilan des conventions d'avances prévues – Sans objet
Annexe 5	Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques
Annexe 6	Tableau des acquisitions de l'année 2022 – Sans objet
Annexe 7	Tableau des cessions de l'année 2022 – Sans objet
Annexe 8	Exercice de prérogatives de puissances publiques – Sans objet
Annexe 9	Grille de prix des cessions – Sans objet

Cartographies au 31/12/2022

Plan masse

Archéologie préventive

Propriétaires des parcelles

Etat d'avancement des acquisitions foncières

Etat d'avancement des cessions foncières

CRAC 2023

Opération concédée :

COEUR DE VILLAGE

Concédant :

Ville de Lèves

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	3
I.1. OBJET DE LA CONCESSION.....	3
I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE	3
I.3. MISSIONS DU CONCEDANT	4
I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT	5
I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE	5
I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE	5
I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS	6
I.8. MODIFICATIONS APORTEES AU CONTRAT	6
II - FINANCEMENTS	7
II.1. EMPRUNTS.....	7
II.2. AVANCES DE TRESORERIE	7
II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDANTE	7
II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT	7
III - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 ET PREVISIONS DE L'ANNEE 2024	8
III.1. CONTRAT COLLECTIVITE.....	8
III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE	8
III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL	8
III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT	8
III.4.1. Etudes Préalables	8
III.4.2. Foncier	8
III.4.3. Archéologie	9
III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics	9
III.4.5. Travaux de Construction	9
III.4.6. Honoraires & Rémunération	9
III.4.7. Frais Annexes	9
III.4.8. Participation et fonds de concours	10
III.4.9. Frais financiers	10
III.4.10. Assurances	10
III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT	10
III.5.1. Cessions Foncières.....	10
III.5.2. Cessions Immobilières.....	10
III.5.3. Aides publiques.....	11
III.5.4. Participations des constructeurs	11
III.5.5 Produits accessoires	11
IV - CONCLUSIONS.....	12
V - ANNEXES	13

I - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

I.1. OBJET DE LA CONCESSION

Selon l'article 1 de la concession d'aménagement, les objectifs de la concession d'aménagement sont les suivants :

- concevoir un cœur de village qui « casse » la forte circulation ;
- donner une place aux piétons et cyclistes ;
- améliorer le stationnement ;
- permettre la création de terrasses ;
- mettre en valeur le Couasnon.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.

I.2. MISSION DU CONCESSIONNAIRE

Selon l'article 2 de la concession d'aménagement, les missions du concessionnaire sont les suivantes :

1) Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits mobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération ;
Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier ;

2) Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet, et notamment :

- le suivi du plan d'organisation spatiale de l'opération ;
- les études opérationnelles nécessaires à toutes les actions de démolition, d'aménagement et de construction ;
- la mise au point des actions de gestion urbaine, d'accompagnement et de suivi social ;
- toutes études qui permettront, en cours d'opération, de proposer toutes modifications de programme qui s'avèreraient opportunes, assortie des documents financiers prévisionnels correspondants ;
- par ailleurs, l'Aménageur pourra en tant que de besoin être associé aux études relatives à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme qui pourraient avoir à être menées par la Collectivité pour la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement, et si nécessaire, pourra procéder à des études spécifiques pour lui apporter des éléments utiles concernant le programme de l'opération sur le périmètre défini. ;

3) Démolir les bâtiments existants dont la démolition est nécessaire pour la réalisation de l'opération d'aménagement ;

4) Mettre en état et aménager les sols et réaliser les équipements d'infrastructures propres à l'opération destinés à être remis à la Collectivité, ou aux autres collectivités publiques ou groupement de collectivités intéressés, aux associations syndicales ou foncières, ainsi qu'aux concessionnaires de service public ;

5) De façon générale, réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération précisé en Annexe 2 de la présente convention, en conformité avec le bilan prévisionnel de l'opération figurant en annexe 3 ;

6) Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par la Collectivité ; mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels ; préparer et signer tous les actes nécessaires ;

7) Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération, et notamment :

- assurer la coordination des différents opérateurs intervenant pour la mise en œuvre des éléments du programme de l'opération ;
- assurer le suivi et la coordination de la réalisation des aménagements et équipements mis à la charge des bénéficiaires de cessions, locations, ou concessions d'usage des terrains aménagés ;
- assurer les tâches de communication, d'accueil des usagers et des habitants et d'animation de la zone, liée à la conduite de l'opération d'aménagement ;
- tenir constamment à jour, outre les documents comptables, des documents de gestion faisant apparaître les éventuelles difficultés et la situation de trésorerie ; négocier et contracter les moyens de financement les plus appropriés ;
- d'une manière générale, assurer l'ensemble des études, les tâches de gestion et la coordination indispensable pour la bonne fin de l'opération, et assurer en tout temps une complète information de la Collectivité concédante sur les conditions de déroulement de l'opération ;

Ces tâches pourront être modifiées et complétées par avenant au présent contrat pour tenir compte des évolutions apportées à l'opération d'aménagement.

I.3. MISSIONS DU CONCEDANT

Selon l'article 3 de la concession d'aménagement, le Concedant s'engage pour sa part à :

1) recueillir l'accord des collectivités ou groupements de collectivités ainsi que celui des concessionnaires de service public, destinataires des équipements publics visés au programme joint en Annexe 2 sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine telles que définies à l'article 14 ci-après et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;

2) s'assurer de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

3) soumettre à l'approbation de son organe délibérant les dossiers relatifs aux procédures d'urbanisme et procédures diverses, nécessaires à la réalisation de l'opération ;

4) céder à l'Aménageur les terrains dont elle est propriétaire et qui sont nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement ;

5) réaliser ou faire réaliser les équipements spécifiques à l'opération mentionnés à l'annexe 2, qui ne sont pas confiés à l'Aménageur dans le cadre de la présente concession d'aménagement. L'aménageur pourra demander à la collectivité concédante d'être consulté sur les avants projets

avant leur approbation par les autorités compétentes, ainsi que sur les délais de réalisation prévisionnels ;

6) en tant que de besoin, mettre en place les moyens nécessaires pour que soient versées à l'Aménageur les subventions attribuées par les partenaires publics de l'opération (Etat, Région, Département, etc.) affectées spécifiquement à des actions réalisées par l'Aménageur dans le cadre de la présente concession, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme et aux deux derniers alinéas de l'article L. 1523-2 du code général des collectivités territoriales ;

7) consulter le cas échéant l'Aménageur préalablement :

à la conclusion d'une convention de projet urbain partenarial prévue à l'article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme et mettant à la charge d'un ou de plusieurs propriétaires de terrains, d'un ou plusieurs aménageurs ou d'un ou plusieurs constructeurs une partie du coût de réalisation des équipements publics réalisés dans le cadre de l'opération d'aménagement ;

à l'instauration d'un secteur de taxe d'aménagement à taux renforcé destiné à financer les équipements publics de l'opération d'aménagement ;

8) prononcer la clôture de l'opération dans l'année suivant l'achèvement de la mission de l'Aménageur.

I.4. DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Selon l'avenant 1 modifiant l'article 4 de la concession d'aménagement, la durée de la concession a été fixée à **10 ans**, à compter du 20/11/2020.

I.5. MODE DE REMUNERATION DU CONCESSIONNAIRE

Selon l'article 20 de la concession d'aménagement, la rémunération du concessionnaire est la suivante :

- **5,5% des dépenses** hors taxes constatées dans l'opération à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers ;
- **3,5% des recettes** hors taxes constatées dans l'opération à l'exclusion de la participation du concédant et de l'apport en nature.

Pour la tâche de montage opérationnel de la présente concession, un montant forfaitaire de **45 000 € HT** sera imputé en début d'opération décomposé de la façon suivante :

- **15 000 € HT** sera imputé à la signature de la concession ;
- **30 000 € HT** sera imputé sur l'exercice 2021.

Pour la tâche de liquidation, après l'expiration du présent contrat, un montant forfaitaire de **15 000 € HT**. Ce montant ne comprend pas les frais d'élaboration des divers plans et documents nécessaires à la liquidation. Ces frais seront des charges de l'opération.

I.6. COCONTRACTANT SUPPORTANT LE RISQUE

Selon l'article 24.5 de la concession d'aménagement, si le solde d'exploitation établi comme il est dit à l'article 24.2.1 est positif, déduction faite des provisions constituées pour tenir compte des charges à exécuter en contrepartie des produits comptabilisés et des imputations de l'Aménageur prévues à l'article 24.3 ci-dessus, ce solde constituant le boni de l'opération sera reversé au Concédant, de sorte que le solde comptable d'exploitation final soit nul.

A l'inverse, si le solde d'exploitation calculé ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent est négatif, le Concédant s'engage à verser à l'Aménageur une participation destinée à parvenir à un solde comptable d'exploitation final nul.

I.7. GARANTIE DES EMPRUNTS

L'article 19 de la concession d'aménagement définit la garantie des emprunts contractés par le concessionnaire.

A la demande des organismes prêteurs et compte tenu du montant des emprunts tels qu'ils résultent du plan global de trésorerie défini à l'article 18, la Collectivité accorde sa garantie au service des intérêts et tous frais y afférents, ainsi qu'au remboursement des emprunts contractés par l'Aménageur pour la réalisation de l'opération, dans la limite édictée par les textes en vigueur. Une garantie peut, en outre, être demandée à d'autres personnes, notamment à tout actionnaire de l'Aménageur.

Tous les garants peuvent exercer le contrôle financier prévu à l'article 17 au profit de la Collectivité concédante. En outre, les collectivités territoriales ou leurs groupements qui auront donné leur garantie et qui ne seraient pas directement administrateurs du concessionnaire ont le droit de se faire représenter au Conseil d'Administration du concessionnaire par un délégué spécial ainsi qu'il est dit à l'article L. 1524-6 du code général des collectivités territoriales.

Lorsqu'il résulte de l'état prévisionnel défini à l'article 18 que l'Aménageur n'est pas en mesure de faire face aux charges de la quote-part des emprunts garantis en application du présent article, la Collectivité concédante et les autres collectivités garantes inscrivent à leur budget primitif de l'année à venir les crédits nécessaires pour remplir ses leurs obligations vis-à-vis des organismes prêteurs.

Les sommes ainsi versées par les Collectivités aux organismes prêteurs ont un caractère d'avances de trésorerie recouvrables que le Concessionnaire doit rembourser.

I.8. MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT

Sans objet

II - FINANCEMENTS

II.1. EMPRUNTS

EMPRUNT – ARKEA - 1 300 000€

Les caractéristiques de ce financement sont les suivantes :

- Emprunt contracté le : 26/10/2023
- Durée : 3 ans
- Taux fixe de 5,78% (pour une périodicité de remboursement trimestrielle)
- Profil d'amortissement retenu : par échéances constantes
- Garantie : Néant

II.2. AVANCES DE TRESORERIE

Sans objet

II.3. PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONCEDEANTE

Selon l'avenant 1 à la concession, montant de la participation du Concédant : 4 033 879 € HT

Modalités de versement :

- 490 000 € par an jusqu'à 2025
- 391 879 € en 2026
- 298 000 € par an de 2027 à 2030

II.4. AUTRES PARTICIPATIONS A L'OPERATION D'AMENAGEMENT

Modalité de participation supplémentaire : l'apport en nature par la Collectivité des terrains suivants (Parcelles AT0079, AT0080), dont elle est propriétaire, d'une superficie totale de 1 515 m².

Les parcelles correspondant au lot à bâtir « clos bénin » ont été retirées : Parcelles AM0011, AM0012, AM0024 et AM0044.

III - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 ET PREVISIONS DE L'ANNEE 2024

III.1. CONTRAT COLLECTIVITE

Année 2023

Sans objet

Prévisions année 2024

L'avenant n°1 à la concession d'aménagement prolongera la durée de la concession jusqu'à 2030 et augmentera la participation de la collectivité à 4 033 879 € afin de couvrir l'augmentation des dépenses travaux.

III.2. EXERCICE DE PREROGATIVE DE PUISSANCE PUBLIQUE

Sans objet

III.3. PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'URBANISME OPERATIONNEL

Année 2023

Une déclaration préalable et un dossier d'autorisation (au titre du code de l'environnement) ont été déposés pour l'abattage des 18 tilleuls place de l'église mentionnés dans le permis d'aménager accordé le 23 novembre 2022.

Par arrêté en date du 27 septembre 2023, la DDT a autorisé l'abattage des arbres.

Par arrêté en date du 10 novembre 2023, la mairie de Lèves n'a pas fait opposition à la déclaration préalable.

Prévisions année 2024

Sans objet

III.4. DEPENSES D'AMENAGEMENT

III.4.1. Etudes Préalables

Année 2023

Au vu de l'ancienneté des réseaux, des investigations complémentaires ont été réalisées afin d'anticiper au mieux la localisation de ces derniers pour les travaux de la phase 2.

Prévisions année 2024

Au vu de l'ancienneté des réseaux, des investigations complémentaires vont devoir être réalisées afin d'anticiper au mieux la localisation de ces derniers pour les travaux de la phase 3.

III.4.2. Foncier

Année 2023

Des discussions ont été engagées avec Monsieur Dauvillier, propriétaire des parcelles AT 77 et AT 78.

Des discussions ont été engagées avec Madame Biville, propriétaire de la parcelle AT 81.

La maison de la parcelle AT 82 a été mise en location en attente de sa démolition.

Prévisions année 2024

Les discussions seront à poursuivre avec les intéressés en fonction du montant de l'actualisation des avis des domaines.

III.4.3. Archéologie

Sans objet

III.4.4. Travaux d'Aménagement Espaces publics

Année 2023

Phase 1 : Clos Bénin

Notification des marchés de travaux le 14 février 2023 pour un montant total de : 1 230 594,90€ HT

LOT 1 COLAS – 1 096 483,90€ HT

➔ 19 octobre 2023 – Avenant 1 : 46 040,27€ HT

LOT 2 CITEOS – 42 711,00€ HT

LOT 3 PARC ESPACE – 91 400,01€ HT

Phase 2 : Avenue de la Paix

Notification des marchés de travaux le 24 juillet 2023 pour un montant total de : 1 334 698,06€ HT

LOT 1 COLAS – 1 261 356,20€ HT

LOT 2 CITEOS – 34 938,60€ HT

LOT 3 PARC ESPACE – 38 403,26€ HT

Prévisions année 2024

Réception des travaux des phases 1 et 2.

Attribution des marchés et démarrage des travaux de la phase 3 : Place de l'église

III.4.5. Travaux de Construction

Sans objet

III.4.6. Honoraires & Rémunération

Année 2023

La maîtrise d'œuvre a produit le PRO et le DCE des phases 2 et 3. Elle a également suivi les travaux des phases 1 et 2.

Prévisions année 2024

La maîtrise d'œuvre devra continuer le suivi des travaux des phases 2 et 3.

III.4.7. Frais Annexes

Année 2023

Paiement de la taxe foncière pour la maison de la parcelle AT 82: 1 715 €

Frais de gérance de la location de la parcelle AT 82 : 1 257 €

Prévisions année 2024

Paie ment de la taxe foncière pour la maison de la parcelle AT 82

Entretien du jardin de la parcelle AT 82

III.4.8. Participation et fonds de concours

Sans objet

III.4.9. Frais financiers

Année 2023

Organisme prêteur / Montant	Capital remboursé en N	Capital restant dû au 31/12/2023	Frais financiers facturés en N	Frais financiers facturés au 31/12/2023
ARKEA 1 300 000 €	0 €	1 300 000 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	1 300 000 €	0 €	0 €

Prévisions année 2024

Organisme prêteur / Montant	Capital remboursé en N	Capital restant dû au 31/12/2024	Frais financiers facturés en N	Frais financiers facturés au 31/12/2024
ARKEA 1 300 000 €	408 717,20 €	891 282,80€	66 386,96 €	66 386,96€
TOTAL	408 717,20 €	891 282,80€	66 386,96 €	66 386,96 €

III.4.10. Assurances

Année 2023

Paie ment de l'assurance pour la maison de la parcelle AT 82 : 46 €

Prévisions année 2024

Paie ment de l'assurance pour la maison de la parcelle AT 82

III.5. RECETTES D'AMENAGEMENT

III.5.1. Cessions Foncières

Sans objet

III.5.2. Cessions Immobilières

Année 2023

Production de la fiche de lot du foncier commercialisable « Clos Bénin » et identification de l'opérateur immobilier à intervenir.

Prévisions année 2024

Production de la fiche de lot du foncier commercialisable « Ecole de musique » et identification de l'opérateur immobilier à intervenir.

Le lot « Clos Bénin » sera finalement commercialisé directement par la ville de Lèves.

III.5.3. Aides publiques

Année 2023

3ème annuité de la participation appelée en deux temps :

- Au premier trimestre 245 K€ ;
- Au troisième trimestre 245 K€.

Le 1^{er} Août 2023, une convention de subvention contre remise d'équipements entre la commune de Lèves, Chartres Métropole et Chartres aménagement d'un montant de 120 000 € HT a été signée pour la phase 1 des travaux.

Prévisions année 2024

4ème annuité de la participation à appeler en deux temps :

- Au premier trimestre 245 K€ ;
- Au troisième trimestre 245 K€.

Deux conventions de subvention contre remise d'équipements devront être signées pour les phases 2 et 3 des travaux.

III.5.4. Participations des constructeurs

Sans objet

III.5.5 Produits accessoires

Année 2023

Loyer de la mise en location de la maison situé sur la parcelle AT82 : 5 273,33€ HT.

Prévisions année 2024

Loyer de la mise en location de la maison situé sur la parcelle AT82

IV - CONCLUSIONS

En 2023, les travaux de la phase 1 « Clos Bénin » ont été réalisés et les travaux de la phase 2 « Avenue de la Paix » ont démarrés. Une convention de subvention tripartite a été signée pour la phase 1.

La participation en nature de la collectivité a été réduite car les parcelles nécessaires à la réalisation du projet de construction « Clos bénin » ont été retirées de la concession d'aménagement. En effet, c'est la collectivité qui vendra le foncier au promoteur.

La maison de la parcelle AT 82 a été mise en location.

En 2024, les travaux de la phase 2 « Avenue de la Paix » vont se terminer et les travaux de la phase 3 vont également être réalisés. Deux conventions de subvention tripartite vont devoir être rédigées pour les phases 2 et 3.

Les discussions foncières vont se poursuivre en parallèle des travaux.

L'avenant n°1 à la concession d'aménagement prolongera la durée de la concession jusqu'à 2030 et augmentera la participation de la collectivité à 4 033 879€ afin de couvrir l'augmentation des dépenses travaux.

V - ANNEXES

Annexe 1	Fiche Opération
Annexe 2	Bilan et plan de financement détaillé
Annexe 3	Mouvements comptables de l'année 2023
Annexe 4	Bilan des conventions d'avances prévues – Sans objet
Annexe 5	Compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques
Annexe 6	Tableau des acquisitions de l'année 2023 – Sans objet
Annexe 7	Tableau des cessions de l'année 2023 – Sans objet
Annexe 8	Exercice de prérogatives de puissances publiques – Sans objet
Annexe 9	Grille de prix des cessions – Sans objet

Cartographies au 31/12/2023

Plan masse

Archéologie préventive – Sans objet

Propriétaires des parcelles

Etat d'avancement des acquisitions foncières

Etat d'avancement des cessions foncières – Sans objet

ANNEXE 1

FICHE OPÉRATION DE L'ANNÉE 2023

AMÉNAGEMENT / Cœur de Village

Concédant

Commune de Lèves



Maîtrise d'œuvre

- Groupement : OSTINATO, GILSON & ASSOCIES, EN PERSPECTIVE Urbanisme & Aménagement

Concessionnaire

Chartres aménagement



Budget d'opération (CRAC 2023)

- Dépenses de 5 975 K€ HT
- Recettes de 5 975 K€ HT
- Participation du concédant de 4 033 K€ HT

Concession d'aménagement

- Notifié le 20.11.2020
- Durée de 10 ans
- Fin de concession le 20.11.2030

Responsable de projets

Violette BRAULT-LÉPINAY

Avancement au 31.12.2023

Superficie de l'opération : 14 ha (140 000 m²)

Dépenses :

- Acquisitions : 26 %
- Travaux : 42 %
- Honoraires : 57 %
- Frais financiers : 5 %

Recettes :

- Cessions : 0 %
- Participations : 36 %



Situation géographique

L'opération Cœur de village est située en plein centre de Lèves. Elle est traversée par l'Avenue de la Paix qui sépare l'Ecole et la Mairie.



Objectifs et programme

Concevoir un cœur de village qui « casse » la forte circulation. Donner une place aux piétons et cyclistes. Améliorer le stationnement. Permettre la création de terrasses. Mettre en valeur le Couasnon.

Travaux de réseaux. Aménagement d'espaces publics. Construction d'un programme mixte (logement social et commerces). Construction d'un programme en accession privé.



Modalités de rémunération

- **5,5%** des dépenses HT constatées dans l'opération à l'exclusion de sa propre rémunération et des frais financiers,
- **3,5%** des recettes HT constatées dans l'opération à l'exclusion de la participation du concédant et de l'apport en nature,
- Montant forfaitaire de **45 000 € HT** imputé en début d'opération pour la tâche de montage opérationnel de la présente concession,
- Montant forfaitaire de **15 000 € HT** imputé à la fin de l'opération pour la tâche de liquidation, après l'expiration de la présente concession.



Procédures d'urbanisme et d'environnement opérationnel

Autorisations d'urbanisme :

- Permis d'aménager : novembre 2022

Autorisations environnementales :

- Demande au cas par cas : juillet 2022 auprès de la MRAE afin de savoir sur le projet d'aménagement du cœur de village de Lèves est soumis à l'évaluation environnementale. (Par arrêté en date du 23 septembre 2022, la préfecture de la région a fait savoir que le projet n'y était pas soumis.)
- Abatage des arbres de la place de l'église :
 - Arrêté de la DDT en date du 27 septembre 2023,
 - Arrêté de la mairie en date du 10 novembre 2023.



Modifications du contrat

- Sans objet.



Faits marquants de 2023

- Réalisation des travaux de la phase 1 : Clos Bénin
- Lancement des travaux de la phase 2 : Avenue de la Paix
- Mise en location de la maison de la parcelle AT 82



Perspectives pour 2024

- Les travaux de la phase 2 « Avenue de la Paix » vont continuer
- Les travaux de la phase 3 « Place de l'église » vont démarrer
- Les discussions foncières vont se poursuivre en parallèle des travaux



Annexe n° 2 : Bilan et plan de financement détaillé
CRAC 2023
LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Désignation lignes budgétaires En Euros	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2023	Fin 03/24	T2-2024	T3-2024	T4-2024	2024	T1-2025	T2-2025	T3-2025	T4-2025	2025	2026	2027 et suivant
A : 103401/1000-Habitat Privé	660 860	280 000	940 860												940 860	
10-Cessions Foncières	660 860	280 000	940 860												940 860	
A : 103401/3001-Participation du Concédant non Taxables	2 830 292	1 203 587	4 033 879	1 470 000	245 000			245 000	490 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/3010-Subventions Taxables	210 000	571 000	781 000	30 000		565 684	56 000	129 316	751 000							
A : 103401/3021-Apport en Nature non Taxables	400 000	-200 000	200 000				200 000		200 000							
30-Aides Publiques	3 440 292	1 574 587	5 014 879	1 500 000	245 000	565 684	256 000	374 316	1 441 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/5011-Loyers non Taxable	13 300	-6 906	6 394	5 273	1 120				1 120							
A : 103401/5030-Placement de Trésorerie		7 266	7 266	7 266												
A : 103401/5050-Autres	6 161		6 161	6 160												
50-Produits Accessoires	19 461	360	19 821	18 699	1 120				1 120							
Sous-total produits	4 120 613	1 854 947	5 975 560	1 518 699	246 120	565 684	256 000	374 316	1 442 120		245 000		245 000	490 000	1 332 739	1 192 000
B : 103401/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...)	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
10-Etudes Préalables	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
B : 103401/2001-Acquisitions non Taxables	-640 000	-310 000	-950 000	-240 000			-610 000		-610 000	-100 000				-100 000		
B : 103401/2030-Frais d'Acquisition	-39 000		-39 000	-17 352			-14 000		-14 000	-7 648				-7 648		
B : 103401/2040-Frais de Procédures	-2 500		-2 500										-2 500	-2 500		
20-Foncier	-681 500	-310 000	-991 500	-257 352			-624 000		-624 000	-107 648			-2 500	-110 148		
B : 103401/4000-Mise en Etat des Sols		-50 000	-50 000				-50 000		-50 000							
B : 103401/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-2 483 000	-1 517 000	-4 000 000	-1 685 220	-409 194	-522 702	-522 702	-322 702	-1 777 300		-537 482			-537 482		2
B : 103401/4020-Essais et Contrôles	-10 000	9 000	-1 000					-1 000	-1 000							
B : 103401/4030-Concessionnaire	-100 000	70 000	-30 000	-8 762		-7 000	-7 000	-7 238	-21 238							
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-2 593 000	-1 488 000	-4 081 000	-1 693 982	-409 194	-529 702	-579 702	-330 940	-1 849 538		-537 482			-537 482		2
B : 103401/6000-Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	-205 450	-42 550	-248 000	-152 282	-21 552	-42 113	-22 113	-7 113	-92 891	-2 831				-2 831		4
B : 103401/6010-SPS	-24 830	9 830	-15 000	-3 631		-2 452	-2 452	-2 452	-7 356	-2 452	-1 564			-4 016		3
B : 103401/6030-Géomètre	-35 000	20 000	-15 000	-4 425		-4 000	-4 000	-2 575	-10 575							
B : 103401/6040-Juridique	-5 000	4 000	-1 000					-1 000	-1 000							
60-Honoraires	-270 280	-8 720	-279 000	-160 338	-21 552	-48 565	-28 565	-13 140	-111 822	-5 283	-1 564			-6 847		7
B : 103401/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-45 000		-45 000	-45 000												
B : 103401/6060-Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	-201 942	-95 149	-297 091	-117 039	-23 709	-31 805	-68 325	-19 926	-143 765	-6 211	-29 648		-427	-36 286		-1
B : 103401/6070-Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	-31 161	-29 798	-60 959	-1 705	-39	-19 799	-1 960	-4 526	-26 324				-32 930	-32 930		
B : 103401/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opérat	-15 000		-15 000												-15 000	
61-Rémunérations	-293 103	-124 947	-418 050	-163 744	-23 748	-51 604	-70 285	-24 452	-170 089	-6 211	-29 648		-33 357	-69 216	-15 000	-1
B : 103401/7000-Impôts Fonciers	-10 000		-10 000	-4 453				-3 642	-3 642				-1 904	-1 904		-1
B : 103401/7020-Entretiens	-27 000	22 000	-5 000	-1 667	-232			-2 374	-2 606				-725	-725		-2
B : 103401/7030-Publications et Reprographie	-5 000		-5 000	-3 150				-925	-925				-925	-925		
B : 103401/7040-Communication	-5 000	3 000	-2 000	-209				-1 000	-1 000				-791	-791		
B : 103401/7050-Aléas et Imprévus	-54 740	44 740	-10 000				-10 000		-10 000							
B : 103401/7060-Consommations Diverses	-10 000	7 000	-3 000	-1 257	-94			-731	-825				-917	-917		-1
70-Frais Annexes	-111 740	76 740	-35 000	-10 736	-326		-10 000	-8 672	-18 998				-5 262	-5 262		-4
B : 103401/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire		-20	-20	-14	-5				-5							-1
B : 103401/8010-Intérêts sur Emprunt	-155 840		-155 840	-8 212	-12 523	-17 340	-15 874	-14 387	-60 124	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	
80-Frais Financiers	-155 840	-20	-155 860	-8 226	-12 528	-17 340	-15 874	-14 387	-60 129	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	-1
B : 103401/8500-Assurances Propriétaire	-150		-150	-111	-2				-2							-37
85-Assurances	-150		-150	-111	-2				-2							-37
Sous-total charges	-4 120 613	-1 854 947	-5 975 560	-2 299 963	-467 350	-647 211	-1 328 426	-401 117	-2 844 104	-132 021	-580 043	-9 797	-49 341	-771 202	-60 257	-34
Résultat				-781 264	-1 002 494	-1 084 021	-2 156 447	-2 183 248	-2 183 248	-2 315 269	-2 650 312	-2 660 109	-2 464 450	-2 464 450	-1 191 968	
C : 103401/6010-Emprunts-Encaissement				1 300 000												
C : 103401/7000-Remboursement Crédit de TVA				230 000	60 000	1 500	2 250	2 250	66 000	2 250	2 250	2 250	2 250	9 000	9 000	9 000
D : 103401/9010-Remboursement d'Emprunts					-99 991	-101 436	-102 902	-104 389	-408 718	-105 897	-107 427	-108 980	-110 554	-432 858	-458 424	
D : 103401/9520-Décaissement de TVA		1	1			4 766	7 149	7 149	19 064	7 149	7 149	7 149	7 149	28 596	28 596	28 607
D : 103401/En cours RG et TVA				-363 113	261 221	-101 224			159 997							-337 535
D : 103401/Solde clients				-67 266	128 386	245 000			373 386							-306 120
D : 103401/Solde fournisseurs				779 588	-901 986	-129 722			-1 031 708							252 120
Sous-total trésorerie transitoire		1	1	1 879 209	-552 370	-81 116	-93 503	-94 990	-821 979	-96 498	-98 028	-99 581	-101 155	-395 262	-420 828	-353 928
Trésorerie brute				1 097 945	324 345	161 702	-1 004 227	-1 126 018	-1 126 018	-1 354 537	-1 787 608	-1 896 986	-1 802 482	-1 802 482	-950 828	

ANNEXE 3

MOUVEMENTS COMPTABLES DE L'ANNEE 2023

PRODUITS

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Habitat Privé	940 860,00	200 000,00	0,00	0,00
10-Cessions Foncières	940 860,00	200 000,00	0,00	0,00
Participation du Concédant non Taxables	4 033 879,00	1 470 000,00	1 470 000,00	490 000,00
Subventions Taxables	781 000,00	100 000,00	30 000,00	30 000,00
Apport en Nature non Taxables	200 000,00	0,00	0,00	0,00
30-Aides Publiques	5 014 879,00	1 570 000,00	1 500 000,00	520 000,00
Loyers non Taxable	6 394,00	6 393,33	5 273,33	5 273,33
Placement de Trésorerie	7 266,40	7 266,40	7 266,40	7 266,40
Autres	6 161,00	6 160,09	6 160,09	0,00
50-Produits Accessoires	19 821,40	19 819,82	18 699,82	12 539,73

TOTAL PRODUITS	5 975 560,40	1 789 819,82	1 518 699,82	532 539,73
-----------------------	--------------	--------------	--------------	------------

CHARGES

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...)	15 000,00	5 474,00	5 474,00	0,00
10-Etudes Préalables	15 000,00	5 474,00	5 474,00	0,00
Acquisitions non Taxables	950 000,00	240 000,00	240 000,00	0,00
Frais d'Acquisition	39 000,00	18 200,00	17 351,66	0,00
Frais de Procédures	2 500,00	0,00	0,00	0,00
20-Foncier	991 500,00	258 200,00	257 351,66	0,00
Mise en Etat des Sols	50 000,00	0,00	0,00	0,00
VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	4 000 000,00	3 436 566,47	1 685 220,53	1 685 220,53
Essais et Contrôles	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Concessionnaire	30 000,00	9 007,12	8 762,72	8 762,72
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	4 081 000,00	3 445 573,59	1 693 983,25	1 693 983,25
Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	248 000,00	210 269,86	152 279,63	91 660,90
SPS	15 000,00	15 000,00	3 630,00	2 695,00
Géomètre	15 000,00	15 000,00	4 425,00	1 945,00
Juridique	1 000,00	300,00	0,00	0,00
60-Honoraires	279 000,00	240 569,86	160 334,63	96 300,90
Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	45 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00
Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	297 090,75	186 920,00	117 039,55	98 739,73
Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	60 958,85	21 350,00	1 704,49	1 488,89
Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opération	15 000,00	0,00	0,00	0,00
61-Rémunérations	418 049,60	253 270,00	163 744,04	100 228,62
Impôts Fonciers	10 000,00	4 453,29	4 453,29	1 715,00
Entretiens	5 000,00	1 900,08	1 667,61	316,25
Publications et Reprographie	5 000,00	3 150,00	3 150,00	1 440,00
Communication	2 000,00	209,00	209,00	209,00
Aléas et Imprévus	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Consommations Diverses	3 000,00	1 315,76	1 256,96	1 256,96
70-Frais Annexes	35 000,00	11 028,13	10 736,86	4 937,21
Intérêts sur Découvert Bancaire	20,00	19,33	14,34	14,34
Intérêts sur Emprunt	155 840,00	127 262,48	8 211,67	8 211,67
80-Frais Financiers	155 860,00	127 281,81	8 226,01	8 226,01
Assurances Propriétaire	150,00	113,67	111,41	46,41
85-Assurances	150,00	113,67	111,41	46,41

TOTAL CHARGES	5 975 559,60	4 341 511,06	2 299 961,86	1 903 722,40
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Libellé	Budget	Engagé	Facturé	Mouvement année
Marge net (% marge / CA)	0,80 (0,00%)	-2 551 691,24 (-142,57%)	-781 262,04 (-51,44%)	-1 371 182,67 (-257,48%)
Marge à l'avancement	25,41% x	0,80 =	0,20	

Compte rendu de l'utilisation des subventions versées par les autres personnes publiques

Désignation de la subvention : Convention de subvention contre remise d'équipements tripartite entre la commune de Lèves, chartres métropole et chartres aménagement

Objet de la subvention :

Travaux de reprise des réseaux secs et humides appartenant à Chartres métropole

Dépenses subventionnables :

Montant prévisionnel des dépenses subventionnables :	120 000,00 €
Taux de la subvention :	
Date de l'obtention de l'accord de la subvention :	01/08/2023
Montant de la subvention sollicité :	120 000,00 €
Montant de la subvention accordé :	120 000,00 €

Modalités de versement:

30 % du montant total maximal de la subvention à la notification, puis le solde à l'achèvement des travaux

Détail des versements :

Date des versements de la subvention	Montant des versements perçus	Commentaires
06/12/2023	36 000,00 €	
	0,00 €	
	0,00 €	
TOTAL	36 000,00 €	

Montant des dépenses subventionnables facturées au 31/12/2023	36 000,00 €
Montant de la subvention perceptible au 31/12/2023 (sur la base des dépenses subventionnables)	120 000,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport aux dépenses facturées au	84 000,00 €
Solde prévisionnel de la subvention restant à percevoir par rapport au montant accordé	84 000,00 €

Remarques :

CARTOGRAPHIES AU 31/12/2023





LEVES - COEUR DE VILLAGE

Etat d'avancement des acquisitions

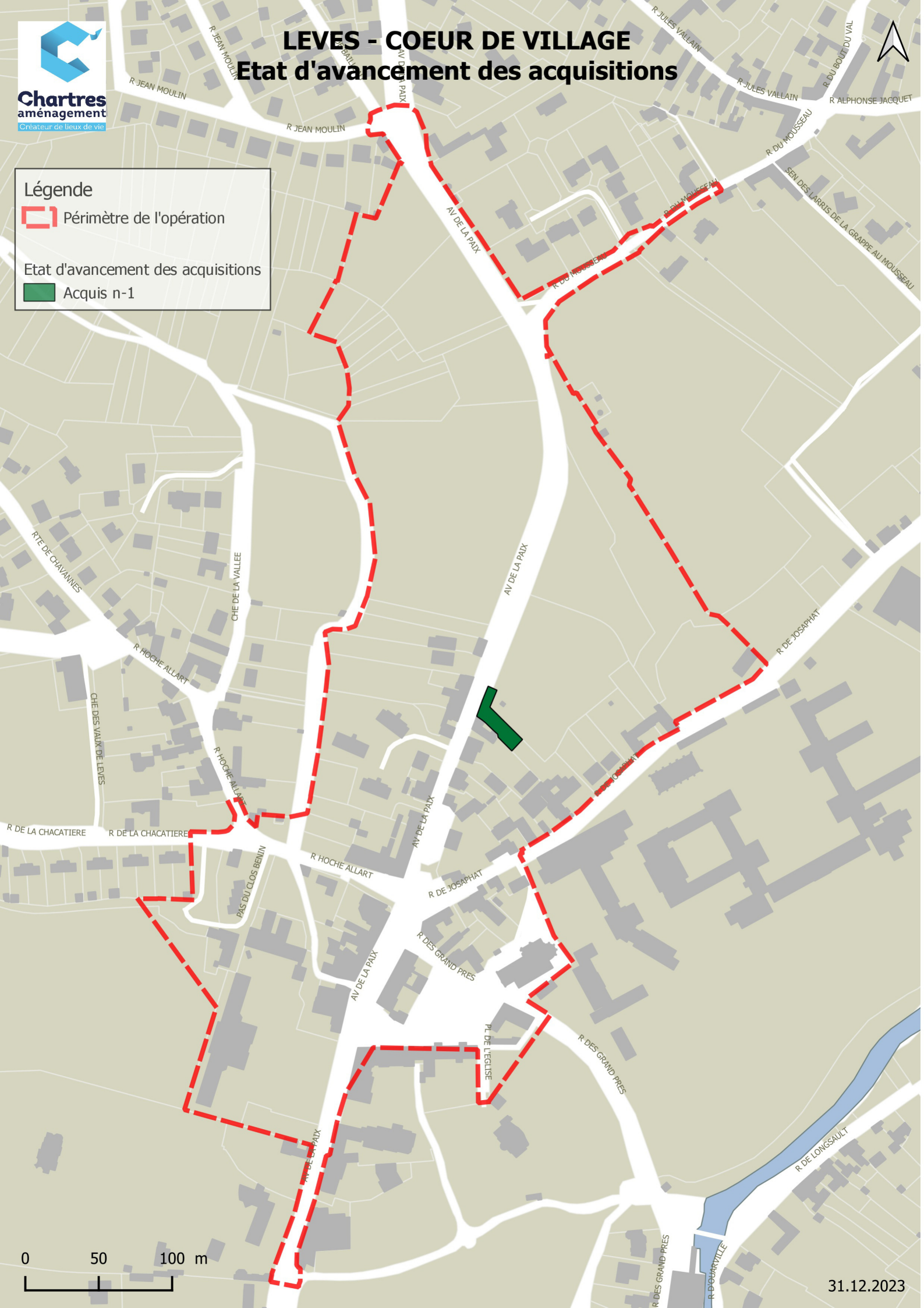


Légende

Périmètre de l'opération

Etat d'avancement des acquisitions

 Acquis n-1



0 50 100 m

31.12.2023

Annexe n° 3 : Bilan et plan de financement détaillé																
AVENANT 1																
LÈVES - CŒUR DE VILLAGE																
Réception par le préfet : 27/06/2024																
Désignation lignes budgétaires	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2023	Fin 03/24	T2-2024	T3-2024	T4-2024	2024	T1-2025	T2-2025	T3-2025	T4-2025	2025	2026	2027
En Euros																et suivant
A : 103401/1000-Habitat Privé	660 860	280 000	940 860												940 860	
10-Cessions Foncières	660 860	280 000	940 860												940 860	
A : 103401/3001-Participation du Concédant non Taxables	2 830 292	1 203 587	4 033 879	1 470 000	245 000			245 000	490 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/3010-Subventions Taxables	210 000	571 000	781 000	30 000		565 684	56 000	129 316	751 000							
A : 103401/3021-Apport en Nature non Taxables	400 000	-200 000	200 000				200 000		200 000							
30-Aides Publiques	3 440 292	1 574 587	5 014 879	1 500 000	245 000	565 684	256 000	374 316	1 441 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/5011-Loyers non Taxable	13 300	-6 906	6 394	5 273	1 120				1 120							
A : 103401/5030-Placement de Trésorerie		7 266	7 266	7 266												
A : 103401/5050-Autres	6 161		6 161	6 160												
50-Produits Accessoires	19 461	360	19 821	18 699	1 120				1 120							
Sous-total produits	4 120 613	1 854 947	5 975 560	1 518 699	246 120	565 684	256 000	374 316	1 442 120		245 000		245 000	490 000	1 332 739	1 192 000
B : 103401/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
10-Etudes Préalables	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
B : 103401/2001-Acquisitions non Taxables	-640 000	-310 000	-950 000	-240 000			-610 000		-610 000	-100 000				-100 000		
B : 103401/2030-Frais d'Acquisition	-39 000		-39 000	-17 352			-14 000		-14 000	-7 648				-7 648		
B : 103401/2040-Frais de Procédures	-2 500		-2 500										-2 500	-2 500		
20-Foncier	-681 500	-310 000	-991 500	-257 352			-624 000		-624 000	-107 648			-2 500	-110 148		
B : 103401/4000-Mise en Etat des Sols		-50 000	-50 000				-50 000		-50 000							
B : 103401/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-2 483 000	-1 517 000	-4 000 000	-1 685 220	-409 194	-522 702	-522 702	-322 702	-1 777 300		-537 482			-537 482		2
B : 103401/4020-Essais et Contrôles	-10 000	9 000	-1 000					-1 000	-1 000							
B : 103401/4030-Concessionnaire	-100 000	70 000	-30 000	-8 762		-7 000	-7 000	-7 238	-21 238							
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-2 593 000	-1 488 000	-4 081 000	-1 693 982	-409 194	-529 702	-579 702	-330 940	-1 849 538		-537 482			-537 482		2
B : 103401/6000-Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	-205 450	-42 550	-248 000	-152 282	-21 552	-42 113	-22 113	-7 113	-92 891	-2 831				-2 831		4
B : 103401/6010-SPS	-24 830	9 830	-15 000	-3 631		-2 452	-2 452	-2 452	-7 356	-2 452	-1 564			-4 016		3
B : 103401/6030-Géomètre	-35 000	20 000	-15 000	-4 425		-4 000	-4 000	-2 575	-10 575							
B : 103401/6040-Juridique	-5 000	4 000	-1 000					-1 000	-1 000							
60-Honoraires	-270 280	-8 720	-279 000	-160 338	-21 552	-48 565	-28 565	-13 140	-111 822	-5 283	-1 564			-6 847		7
B : 103401/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-45 000		-45 000	-45 000												
B : 103401/6060-Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	-201 942	-95 149	-297 091	-117 039	-23 709	-31 805	-68 325	-19 926	-143 765	-6 211	-29 648		-427	-36 286		-1
B : 103401/6070-Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	-31 161	-29 798	-60 959	-1 705	-39	-19 799	-1 960	-4 526	-26 324				-32 930	-32 930		
B : 103401/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opérat	-15 000		-15 000												-15 000	
61-Rémunérations	-293 103	-124 947	-418 050	-163 744	-23 748	-51 604	-70 285	-24 452	-170 089	-6 211	-29 648		-33 357	-69 216	-15 000	-1
B : 103401/7000-Impôts Fonciers	-10 000		-10 000	-4 453				-3 642	-3 642				-1 904	-1 904		-1
B : 103401/7020-Entretiens	-27 000	22 000	-5 000	-1 667	-232			-2 374	-2 606				-725	-725		-2
B : 103401/7030-Publications et Reprographie	-5 000		-5 000	-3 150				-925	-925				-925	-925		
B : 103401/7040-Communication	-5 000	3 000	-2 000	-209				-1 000	-1 000				-791	-791		
B : 103401/7050-Aléas et Imprévus	-54 740	44 740	-10 000				-10 000		-10 000							
B : 103401/7060-Consommations Diverses	-10 000	7 000	-3 000	-1 257	-94			-731	-825				-917	-917		-1
70-Frais Annexes	-111 740	76 740	-35 000	-10 736	-326		-10 000	-8 672	-18 998				-5 262	-5 262		-4
B : 103401/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire		-20	-20	-14	-5				-5							-1
B : 103401/8010-Intérêts sur Emprunt	-155 840		-155 840	-8 212	-12 523	-17 340	-15 874	-14 387	-60 124	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	
80-Frais Financiers	-155 840	-20	-155 860	-8 226	-12 528	-17 340	-15 874	-14 387	-60 129	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	-1
B : 103401/8500-Assurances Propriétaire	-150		-150	-111	-2				-2							-37
85-Assurances	-150		-150	-111	-2				-2							-37
Sous-total charges	-4 120 613	-1 854 947	-5 975 560	-2 299 963	-467 350	-647 211	-1 328 426	-401 117	-2 844 104	-132 021	-580 043	-9 797	-49 341	-771 202	-60 257	-34
Résultat				-781 264	-1 002 494	-1 084 021	-2 156 447	-2 183 248	-2 183 248	-2 315 269	-2 650 312	-2 660 109	-2 464 450	-2 464 450	-1 191 968	
C : 103401/6010-Emprunts-Encaissement				1 300 000												
C : 103401/7000-Remboursement Crédit de TVA				230 000	60 000	1 500	2 250	2 250	66 000	2 250	2 250	2 250	2 250	9 000	9 000	9 000
D : 103401/9010-Remboursement d'Emprunts					-99 991	-101 436	-102 902	-104 389	-408 718	-105 897	-107 427	-108 980	-110 554	-432 858	-458 424	
D : 103401/9520-Décaissement de TVA		1	1			4 766	7 149	7 149	19 064	7 149	7 149	7 149	7 149	28 596	28 596	28 607
D : 103401/En cours RG et TVA				-363 113	261 221	-101 224			159 997							-337 535
D : 103401/Solde clients				-67 266	128 386	245 000			373 386							-306 120
D : 103401/Solde fournisseurs				779 588	-901 986	-129 722			-1 031 708							252 120
Sous-total trésorerie transitoire		1	1	1 879 209	-552 370	-81 116	-93 503	-94 990	-821 979	-96 498	-98 028	-99 581	-101 155	-395 262	-420 828	-353 928
Trésorerie brute				1 097 945	324 345	161 702	-1 004 227	-1 126 018	-1 126 018	-1 354 537	-1 787 608	-1 896 986	-1 802 482	-1 802 482	-950 828	





CONCESSION D'AMÉNAGEMENT N°103 401 LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Avenant n°1

Transmis au représentant de l'État par la Collectivité le
Notifié par le CONCÉDANT au CONCESSIONNAIRE le

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT »	5
ARTICLE 3 - MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OPERATION : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL » DE LA CONCESSION	5
ARTICLE 4 – AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CONCEDANT : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 « FINANCEMENT DES OPERATIONS » DE LA CONCESSION	5
ARTICLE 5 - ADAPTATION DU BILAN ET DES PREVISIONS DE L'OPERATION - MODIFICATION DES ANNEXES 3 ET 4	6
ARTICLE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	6
ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT.....	6
ANNEXES.....	7

IDENTIFICATION DES PARTIES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

Le commanditaire de la concession d'aménagement susnommé :

La **Commune de Lèves**, domiciliée à Mairie de Lèves, 4 place de l'Eglise – 28300 LÈVES,

Représentée par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2020,

Ci-après dénommée « la Commune » ou « le Concédant » ou « la Collectivité ».

D'UNE PART,

ET,

Le titulaire de la concession d'aménagement susnommé :

Chartres aménagement S.P.L., Société publique locale au capital de 5 852 000,00 Euros, dont le siège social est situé Place des Halles - 28000 CHARTRES, immatriculée au R.C.S. de Chartres sous le n° B 514 950 104,

Représentée par Monsieur Franck MASSELUS, Président directeur général, fonction à laquelle il a été nommé aux termes des résolutions n°2 et n°3 du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des articles 4 et 20 des statuts et de la résolution n°7 du Conseil d'Administration en date du 15 mai 2024.

Ci-après dénommée la « SPL » ou le « Concessionnaire », « l'Aménageur ».

D'AUTRE PART.

PRÉAMBULE

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal du Concédant a décidé de confier au Concessionnaire, par voie de concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement « Cœur de village ». Cette concession d'aménagement a également été approuvée par décision du Conseil d'Administration du Concessionnaire en date du 8 octobre 2020 et notifiée à Chartres Aménagement en date du 20 novembre 2020.

2. Compte-tenu de la demande du concédant d'intégrer à l'opération la réalisation de travaux supplémentaires, dont la reprise du parvis de la mairie. Étant donné par ailleurs, l'augmentation du coût travaux lié à l'inflation (+ 18% en 3 ans), le budget alloué aux travaux et les coûts afférents (concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.) doivent donc être reconsidérés.

Par ailleurs, la SPL va réaliser des travaux sur les réseaux humides ; lesquels seront remis à Chartres métropole. Une convention de subvention contre remise d'équipements sera conclue à cet effet.

Il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter le montant de la participation de la collectivité concédante pour la porter à 4 233 879 €.

Du fait de ces évolutions, la durée de la concession doit être prorogée de quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 20 novembre 2030.

Enfin, il convient également d'adapter en conséquence les annexes n°2 « Programme global prévisionnel », n°3 « Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « Echancier prévisionnel ».

Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant pour y inclure ces nouvelles dispositions, sans modification des autres clauses contractuelles de la concession.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet de :

- Proroger la durée de la concession d'aménagement ;
- Modifier le programme prévisionnel de l'opération ;
- Augmenter le montant de la participation du Concédant ;
- Adapter le bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel à l'évolution du projet.

A cet effet, les annexes « programme prévisionnel de l'opération », « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et « échéancier prévisionnel » sont modifiés.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT »

L'alinéa 2 de l'article 4 « DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT » est modifié comme suit : « (...) Sa durée est fixée à **dix années** à compter de sa date de prise d'effet, **soit jusqu'au 20 novembre 2030** [...] ».

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OPERATION : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL » DE LA CONCESSION

Le concédant a souhaité que soit intégrée à l'opération la réalisation de travaux supplémentaires dont la reprise du parvis de la Mairie. Par ailleurs, Chartres aménagement va réaliser des travaux sur les réseaux humides lesquels seront remis à Chartres Métropole. Une convention de subvention contre remise d'équipements sera conclue à cet effet.

L'annexe 2 « Programme global prévisionnel » est modifiée en conséquence.

ARTICLE 4 – AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CONCEDANT : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 « FINANCEMENT DES OPERATIONS » DE LA CONCESSION

Le présent avenant modifie comme suit le 3. de l'article 16 « financement des opérations » :

*« En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le montant de la participation de la collectivité concédante est fixé à **4 233 879 €**, dont 200 000 € d'apport en nature conformément au bilan prévisionnel annexé (annexe 3).*

La participation en numéraire de 4 033 879 € fera l'objet de versements par tranches annuelles définies comme suit :

- 490 000 € par an **jusqu'à 2025** ;
- 391 879 € **en 2026** ;
- **298 000 € par an de 2027 à 2030** (...).

ARTICLE 5 - ADAPTATION DU BILAN ET DES PREVISIONS DE L'OPERATION - MODIFICATION DES ANNEXES 3 ET 4

La prorogation de la durée de la concession, la modification du programme global prévisionnel, l'augmentation du montant des travaux et des coûts afférents (concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.), l'augmentation du montant de la participation du concédant ont pour effet de modifier le bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel de l'opération.

Par le présent avenant, les annexes n°3 « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « l'échéancier prévisionnel » sont ainsi modifiées en conséquence.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions générales de la concession initiale et des avenants précédents demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant est rendu exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le CONCÉDANT le notifiera au CONCESSIONNAIRE en lui faisant connaître la date à laquelle il aura été reçu par le représentant de l'Etat le rendant exécutoire. Il prendra effet à compter de la date de réception par le CONCESSIONNAIRE de cette notification.

ANNEXES

1.Nouvelle annexe 3 : bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel

Fait en **DEUX (2)** exemplaires originaux,

A Lèves, le 19/06/2024

Pour le **CONCÉDANT**,
Ville de Lèves

Rémi MARTIAL,
Maire



A Chartres, le 10 JUIN 2024

Pour le **CONCESSOINNAIRE**,
Chartres aménagement, SPL

Franck MASSELUS

Président – directeur général

Le Président Directeur Général
de Chartres Aménagement
Franck MASSELUS





CONCESSION D'AMÉNAGEMENT N°103 401

LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Avenant n°1

Transmis au représentant de l'État par la Collectivité le
Notifié par le CONCÉDANT au CONCESSIONNAIRE le

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT	5
ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT »	5
ARTICLE 3 - MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OPERATION : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL » DE LA CONCESSION	5
ARTICLE 4 – AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CONCEDANT : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 « FINANCEMENT DES OPERATIONS » DE LA CONCESSION	5
ARTICLE 5 - ADAPTATION DU BILAN ET DES PREVISIONS DE L'OPERATION - MODIFICATION DES ANNEXES 3 ET 4	6
ARTICLE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	6
ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT.....	6
ANNEXES.....	7

IDENTIFICATION DES PARTIES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

Le commanditaire de la concession d'aménagement susnommé :

La **Commune de Lèves**, domiciliée à Mairie de Lèves, 4 place de l'Eglise – 28300 LÈVES,

Représentée par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 15 octobre 2020,

Ci-après dénommée « la Commune » ou « le Concédant » ou « la Collectivité ».

D'UNE PART,

ET,

Le titulaire de la concession d'aménagement susnommé :

Chartres aménagement S.P.L., Société publique locale au capital de 5 852 000,00 Euros, dont le siège social est situé Place des Halles - 28000 CHARTRES, immatriculée au R.C.S. de Chartres sous le n° B 514 950 104,

Représentée par Monsieur Franck MASSELUS, Président directeur général, fonction à laquelle il a été nommé aux termes des résolutions n°2 et n°3 du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu des articles 4 et 20 des statuts et de la résolution n°7 du Conseil d'Administration en date du 15 mai 2024.

Ci-après dénommée la « SPL » ou le « Concessionnaire », « l'Aménageur ».

D'AUTRE PART.

PRÉAMBULE

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. Par délibération en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal du Concédant a décidé de confier au Concessionnaire, par voie de concession d'aménagement, la réalisation de l'opération d'aménagement « Cœur de village ». Cette concession d'aménagement a également été approuvée par décision du Conseil d'Administration du Concessionnaire en date du 8 octobre 2020 et notifiée à Chartres Aménagement en date du 20 novembre 2020.

2. Compte-tenu de la demande du concédant d'intégrer à l'opération la réalisation de travaux supplémentaires, dont la reprise du parvis de la mairie. Étant donné par ailleurs, l'augmentation du coût travaux lié à l'inflation (+ 18% en 3 ans), le budget alloué aux travaux et les coûts afférents (concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.) doivent donc être reconsidérés.

Par ailleurs, la SPL va réaliser des travaux sur les réseaux humides ; lesquels seront remis à Chartres métropole. Une convention de subvention contre remise d'équipements sera conclue à cet effet.

Il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter le montant de la participation de la collectivité concédante pour la porter à 4 233 879 €.

Du fait de ces évolutions, la durée de la concession doit être prorogée de quatre années supplémentaires, soit jusqu'au 20 novembre 2030.

Enfin, il convient également d'adapter en conséquence les annexes n°2 « Programme global prévisionnel », n°3 « Bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « Echancier prévisionnel ».

Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant pour y inclure ces nouvelles dispositions, sans modification des autres clauses contractuelles de la concession.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet de :

- Proroger la durée de la concession d'aménagement ;
- Modifier le programme prévisionnel de l'opération ;
- Augmenter le montant de la participation du Concédant ;
- Adapter le bilan financier prévisionnel, le plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel à l'évolution du projet.

A cet effet, les annexes « programme prévisionnel de l'opération », « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et « échéancier prévisionnel » sont modifiés.

ARTICLE 2 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DATE D'EFFET ET DURÉE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT »

L'alinéa 2 de l'article 4 « DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT » est modifié comme suit : « (...) Sa durée est fixée à **dix années à compter de sa date de prise d'effet, soit jusqu'au 20 novembre 2030** [...] ».

ARTICLE 3 - MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL DE L'OPERATION : MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 « PROGRAMME GLOBAL PREVISIONNEL » DE LA CONCESSION

Le concédant a souhaité que soit intégrée à l'opération la réalisation de travaux supplémentaires dont la reprise du parvis de la Mairie. Par ailleurs, Chartres aménagement va réaliser des travaux sur les réseaux humides lesquels seront remis à Chartres Métropole. Une convention de subvention contre remise d'équipements sera conclue à cet effet.

L'annexe 2 « Programme global prévisionnel » est modifiée en conséquence.

ARTICLE 4 – AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DU CONCEDANT : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 « FINANCEMENT DES OPERATIONS » DE LA CONCESSION

Le présent avenant modifie comme suit le 3. de l'article 16 « financement des opérations » :

*« En application de l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, le montant de la participation de la collectivité concédante est fixé à **4 233 879 €**, dont 200 000 € d'apport en nature conformément au bilan prévisionnel annexé (annexe 3).*

La participation en numéraire de 4 033 879 € fera l'objet de versements par tranches annuelles définies comme suit :

- 490 000 € par an **jusqu'à 2025** ;
- 391 879 € **en 2026** ;
- **298 000 € par an de 2027 à 2030** (...).

ARTICLE 5 - ADAPTATION DU BILAN ET DES PREVISIONS DE L'OPERATION - MODIFICATION DES ANNEXES 3 ET 4

La prorogation de la durée de la concession, la modification du programme global prévisionnel, l'augmentation du montant des travaux et des coûts afférents (concessionnaires, maîtrise d'œuvre, SPS, géomètre, etc.), l'augmentation du montant de la participation du concédant ont pour effet de modifier le bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel et l'échéancier prévisionnel de l'opération.

Par le présent avenant, les annexes n°3 « bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel » et n°4 « l'échéancier prévisionnel » sont ainsi modifiées en conséquence.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions générales de la concession initiale et des avenants précédents demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 7 - ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant est rendu exécutoire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le CONCÉDANT le notifiera au CONCESSIONNAIRE en lui faisant connaître la date à laquelle il aura été reçu par le représentant de l'Etat le rendant exécutoire. Il prendra effet à compter de la date de réception par le CONCESSIONNAIRE de cette notification.

ANNEXES

1. Nouvelle annexe 3 : bilan financier prévisionnel et plan de trésorerie prévisionnel

Fait en **DEUX (2)** exemplaires originaux,

A Lèves, le 19/06/2024

Pour le **CONCÉDANT**,
Ville de Lèves

Rémi MARTIAL,
Maire



A Chartres, le 10 JUIN 2024

Pour le **CONCESSOINNAIRE**,
Chartres aménagement, SPL

Franck MASSELUS

Président – directeur général

Le Président Directeur Général
de Chartres Aménagement
Franck MASSELUS





Annexe n° 3 : Bilan et plan de financement détaillé
AVENANT 1
LÈVES - CŒUR DE VILLAGE

Désignation lignes budgétaires	Budget préc.	Ecart HT	Budget HT	A fin 2023	Fin 03/24	T2-2024	T3-2024	T4-2024	2024	T1-2025	T2-2025	T3-2025	T4-2025	2025	2026	2027 et suivant
En Euros																
A : 103401/1000-Habitat Privé	660 860	280 000	940 860												940 860	
10-Cessions Foncières	660 860	280 000	940 860												940 860	
A : 103401/3001-Participation du Concédant non Taxables	2 830 292	1 203 587	4 033 879	1 470 000	245 000			245 000	490 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/3010-Subventions Taxables	210 000	571 000	781 000	30 000		565 684	56 000	129 316	751 000							
A : 103401/3021-Apport en Nature non Taxables	400 000	-200 000	200 000				200 000		200 000							
30-Aides Publiques	3 440 292	1 574 587	5 014 879	1 500 000	245 000	565 684	256 000	374 316	1 441 000		245 000		245 000	490 000	391 879	1 192 000
A : 103401/5011-Loyers non Taxable	13 300	-6 906	6 394	5 273	1 120				1 120							
A : 103401/5030-Placement de Trésorerie		7 266	7 266	7 266												
A : 103401/5050-Autres	6 161		6 161	6 160												
50-Produits Accessoires	19 461	360	19 821	18 699	1 120				1 120							
Sous-total produits	4 120 613	1 854 947	5 975 560	1 518 699	246 120	565 684	256 000	374 316	1 442 120		245 000		245 000	490 000	1 332 739	1 192 000
B : 103401/1010-Diagnostics (Pollution des Sols, Pyrotechnique...	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
10-Etudes Préalables	-15 000		-15 000	-5 474				-9 526	-9 526							
B : 103401/2001-Acquisitions non Taxables	-640 000	-310 000	-950 000	-240 000			-610 000		-610 000	-100 000				-100 000		
B : 103401/2030-Frais d'Acquisition	-39 000		-39 000	-17 352			-14 000		-14 000	-7 648				-7 648		
B : 103401/2040-Frais de Procédures	-2 500		-2 500										-2 500	-2 500		
20-Foncier	-681 500	-310 000	-991 500	-257 352					-624 000	-107 648			-2 500	-110 148		
B : 103401/4000-Mise en Etat des Sols		-50 000	-50 000				-50 000		-50 000							
B : 103401/4010-VRD-Espaces Verts-Mobilier-Signalétique-Clôtures	-2 483 000	-1 517 000	-4 000 000	-1 685 220	-409 194	-522 702	-522 702	-322 702	-1 777 300		-537 482			-537 482		2
B : 103401/4020-Essais et Contrôles	-10 000	9 000	-1 000					-1 000	-1 000							
B : 103401/4030-Concessionnaire	-100 000	70 000	-30 000	-8 762		-7 000	-7 000	-7 238	-21 238							
40-Travaux d'Aménagement Espaces Publics	-2 593 000	-1 488 000	-4 081 000	-1 693 982	-409 194	-529 702	-579 702	-330 940	-1 849 538		-537 482			-537 482		2
B : 103401/6000-Maîtrise d'Œuvre et Urbanisme	-205 450	-42 550	-248 000	-152 282	-21 552	-42 113	-22 113	-7 113	-92 891	-2 831				-2 831		4
B : 103401/6010-SPS	-24 830	9 830	-15 000	-3 631		-2 452	-2 452	-2 452	-7 356	-2 452	-1 564			-4 016		3
B : 103401/6030-Géomètre	-35 000	20 000	-15 000	-4 425		-4 000	-4 000	-2 575	-10 575							
B : 103401/6040-Juridique	-5 000	4 000	-1 000					-1 000	-1 000							
60-Honoraires	-270 280	-8 720	-279 000	-160 338	-21 552	-48 565	-28 565	-13 140	-111 822	-5 283	-1 564			-6 847		7
B : 103401/6055-Rémunération Forfaitaire sur Montage d'Opération	-45 000		-45 000	-45 000												
B : 103401/6060-Remunération Interne sur Dépenses à 5,5%	-201 942	-95 149	-297 091	-117 039	-23 709	-31 805	-68 325	-19 926	-143 765	-6 211	-29 648		-427	-36 286		-1
B : 103401/6070-Remunération Interne sur Recettes à 3,5%	-31 161	-29 798	-60 959	-1 705	-39	-19 799	-1 960	-4 526	-26 324				-32 930	-32 930		
B : 103401/6080-Rémunération Forfaitaire sur Liquidation de l'Opérat	-15 000		-15 000												-15 000	
61-Rémunérations	-293 103	-124 947	-418 050	-163 744	-23 748	-51 604	-70 285	-24 452	-170 089	-6 211	-29 648		-33 357	-69 216	-15 000	-1
B : 103401/7000-Impôts Fonciers	-10 000		-10 000	-4 453				-3 642	-3 642				-1 904	-1 904		-1
B : 103401/7020-Entretiens	-27 000	22 000	-5 000	-1 667	-232			-2 374	-2 606				-725	-725		-2
B : 103401/7030-Publications et Reprographie	-5 000		-5 000	-3 150				-925	-925				-925	-925		
B : 103401/7040-Communication	-5 000	3 000	-2 000	-209				-1 000	-1 000				-791	-791		
B : 103401/7050-Aléas et Imprévus	-54 740	44 740	-10 000				-10 000		-10 000							
B : 103401/7060-Consommations Diverses	-10 000	7 000	-3 000	-1 257	-94			-731	-825				-917	-917		-1
70-Frais Annexes	-111 740	76 740	-35 000	-10 736	-326		-10 000	-8 672	-18 998				-5 262	-5 262		-4
B : 103401/8000-Intérêts sur Découvert Bancaire		-20	-20	-14	-5				-5							-1
B : 103401/8010-Intérêts sur Emprunt	-155 840		-155 840	-8 212	-12 523	-17 340	-15 874	-14 387	-60 124	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	
80-Frais Financiers	-155 840	-20	-155 860	-8 226	-12 528	-17 340	-15 874	-14 387	-60 129	-12 879	-11 349	-9 797	-8 222	-42 247	-45 257	-1
B : 103401/8500-Assurances Propriétaire	-150		-150	-111	-2				-2							-37
85-Assurances	-150		-150	-111	-2				-2							-37
Sous-total charges	-4 120 613	-1 854 947	-5 975 560	-2 299 963	-467 350	-647 211	-1 328 426	-401 117	-2 844 104	-132 021	-580 043	-9 797	-49 341	-771 202	-60 257	-34
Résultat				-781 264	-1 002 494	-1 084 021	-2 156 447	-2 183 248	-2 183 248	-2 315 269	-2 650 312	-2 660 109	-2 464 450	-2 464 450	-1 191 968	
C : 103401/6010-Emprunts-Encaissement				1 300 000												
C : 103401/7000-Remboursement Crédit de TVA				230 000	60 000	1 500	2 250	2 250	66 000	2 250	2 250	2 250	2 250	9 000	9 000	9 000
D : 103401/9010-Remboursement d'Emprunts					-99 991	-101 436	-102 902	-104 389	-408 718	-105 897	-107 427	-108 980	-110 554	-432 858	-458 424	
D : 103401/9520-Décaissement de TVA		1	1			4 766	7 149	7 149	19 064	7 149	7 149	7 149	7 149	28 596	28 596	28 607
D : 103401/En cours RG et TVA				-363 113	261 221	-101 224			159 997							-337 535
D : 103401/Solde clients				-67 266	128 386	245 000			373 386							-306 120
D : 103401/Solde fournisseurs				779 588	-901 986	-129 722			-1 031 708							252 120
Sous-total trésorerie transitoire		1	1	1 879 209	-552 370	-81 116	-93 503	-94 990	-821 979	-96 498	-98 028	-99 581	-101 155	-395 262	-420 828	-353 928
Trésorerie brute				1 097 945	324 345	161 702	-1 004 227	-1 126 018	-1 126 018	-1 354 537	-1 787 608	-1 896 986	-1 802 482	-1 802 482	-950 828	